



FAIRE GRANDIR VOS PROJETS

Projet éolien de Chenois et Lesse

COMPTE RENDU

Comité de projet du 3 juillet 2025

SALLE COMMUNALE DE LESSE



Par mails et par courriers envoyés en recommandé avec avis de réception le 16 juin 2025, les 46 communes localisées dans le périmètre de 6 km autour du projet, ainsi que l'intercommunalité concernée, ont été invitées à participer au comité de projet du jeudi 3 juillet 2025.

Les collectivités invitées et leurs représentants présents au comité sont listés dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	Mail envoyé le	Lettre RAR envoyée le	Reçue le	AR	Représentée par	Fonction
Achain	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Adaincourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Arraincourt	16/06/2025	16/06/2025	24/06/2025	OK	Non représentée	/
Arriance	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Bacourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Baronville	16/06/2025	16/06/2025	21/06/2025	OK	M. Bernard JACQUOT	Maire
Baudrecourt	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Béchy	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Bellange	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Bréhain	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Brulange	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Château-Bré- hain	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Chenois	16/06/2025	16/06/2025	28/06/2025	OK	Mme Sandrine CHIR M. Charles MOSER	Maire 1er Adjoint
Chicourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	M. Yves BARTHELEMY	Maire
Com. de com. du Saulnois	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Dalhain	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Destry	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Eincheville	16/06/2025	16/06/2025	01/07/2025	OK	Non représentée	/
Flocourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Fonteny	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Frémery	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Hannocourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Han-sur-Nied	16/06/2025	16/06/2025	24/06/2025	OK	Non représentée	/
Herny	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Holacourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Landroff	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Lesse	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	M. Benoît TIAPHAT	Maire
Lucy	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Many	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Marthille	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Morhange	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Morville-sur- Nied	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Oron	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Prévocourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/

Rémilly	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	M. Philippe POINSI-GNON	3ème Ad-joint
Saint-Epvre	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Suisse	16/06/2025	16/06/2025	25/06/2025	OK	Non représentée	/
Thicourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Mme Myriam RESLIN-GER	Maire
Thimonville	16/06/2025	16/06/2025	20/06/2025	OK	Non représentée	/
Thonville	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	M. Bernard REICHERT	Maire
Tincry	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Tragny	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Vannecourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Vatimont	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Villers-sur-Nied	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Vittoncourt	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/
Viviers	16/06/2025	16/06/2025	19/06/2025	OK	Non représentée	/

Les représentants de SEPALE :

- M. Damien VACALUS, Directeur associé développement - 06 20 95 41 72 - d.vacalus@sepale.com;
- Mme Wissal ZIANI, Chargée de projets - 06 87 16 69 94 - w.ziani@sepale.com

Diffusion : liste des présents et des invités

Ordre du jour

1. Cadre du comité de projet
2. Présentation du projet
3. Etude des enjeux et sensibilités : analyse de l'état initial
4. Etude des variantes d'implantation
5. Etude des impacts et des mesures
6. Prochaines étapes et questions / réponses

Préambule

Comme annoncé dans les courriers d'invitation, le comité de projet fait l'objet du présent compte-rendu qui synthétise les débats ainsi que les suites données à ces échanges. Ce compte-rendu et les éléments projetés lors du comité sont accessibles par voie électronique depuis le site :

<https://corfueole.com/realisations/etude-dun-projet-eolien-en-moselle/> .

En préambule, la société SEPALE, entreprise française spécialisée dans le développement éolien et solaire, ainsi que sur la rénovation énergétique des bâtiments, intervenant en France métropolitaine, a été présentée. SEPALE est l'assistant à maîtrise d'ouvrage de CORFU EOLE, société qui porte le développement, puis qui financera et exploitera le parc éolien de Chenois et Lesse.

SEPALE a par ailleurs démontré sa capacité à gérer la fin de vie des parcs : elle a réalisé l'un des premiers chantiers de démantèlement complet et de reconstruction avec le parc éolien du Cers, situé dans l'Aude (11).

Point discuté : Un élu a demandé à propos de cette expérience de démantèlement : « Est-ce que vous vous assurez de tout enlever à la fin de vie du parc ? »

Le porteur du projet a confirmé que l'ensemble des installations a bien été démonté : l'intégralité des fondations a été démantelée et les câbles ont été retirés entièrement alors que la réglementation ne l'imposait pas à ce moment-là.

Il convient d'ajouter que 95 à 97 % des composants des éoliennes sont recyclables (béton, acier, cuivre, aluminium), les 3 à 5 % restants correspondent aux matériaux composites, utilisés notamment pour les pales, qui sont plus difficiles à recycler. Celles-ci peuvent toutefois être réemployées (en les installant sur d'autres éoliennes), réutilisées (sous une autre forme comme du mobilier par exemple) ou valorisées dans d'autres filières (comme pour la production de chaleur), selon les possibilités techniques disponibles.

La remise en état des sites et le recyclage des composants éoliens sont davantage encadrés par l'arrêté du 26 août 2011, modifié notamment par l'arrêté du 11 juillet 2023 qui vient renforcer les exigences réglementaires et les garanties financières provisionnées dès la mise en service du parc éolien.

En complément des éléments présentés lors du comité de projet, les trois vidéos, dont les liens sont disponibles ci-dessous, présentent le renouvellement du parc éolien du Cers (démantèlement, reconstruction et remise en état) réalisé par SEPALE (ex Terre et Lac Conseil) pour le compte d'EOS :

- <https://www.sodel-lezignan.fr/nos-realisations/?tab=cers>
- https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/essencedesign.eu/eosholding/D%C3%A9montageMontage_LT-WEB.mp4
- https://s3.eu-west-1.amazonaws.com/essencedesign.eu/eosholding/CersMontage_LT_1-WEB.mp4

Cadre du comité de projet (diapositive n°7 en annexe)

Ce comité de projet s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation mise en place par le porteur de projet depuis 2019.

Le comité de projet, créé par la loi d'accélération des énergies renouvelables (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023), doit être organisé pour les projets éoliens situés en dehors des zones d'accélération. Ce comité réunit les communes dans un rayon de 6 km autour du projet, ainsi que les représentants des communes d'implantation et des communautés de communes.

Le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 précise les modalités de ces réunions, incluant des présentations sur les objectifs, caractéristiques et enjeux du projet.

Conformément à l'article R. 211-10. du code de l'énergie, le porteur de projet a présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées.

Présentation du projet (diapositives n° 8 à 15 en annexe)

Les principales caractéristiques du projet sont présentées à travers les diapositives 6 à 8 (disponibles en intégralité en annexe) :

- 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 à 4,2 MW
 - 4 éoliennes à Chenois
 - 4 éoliennes à Lesse
- La puissance totale du parc sera donc de 28,8 à 33,6 MW
- Les caractéristiques maximales des éoliennes sont :
 - Hauteur (en bout de pale) : 150 m ;
 - Longueur des pales : 58,5 m ;
 - Hauteur du mât : 91,5 m ;
- Coût prévisionnel : entre 45 et 55 millions d'euros (pris en charge par Corfu Eole)

Le choix du site pour l'implantation du projet éolien repose sur plusieurs critères, notamment les contraintes techniques, humaines, environnementales, paysagères et foncières. À partir d'une zone d'étude élargie incluant les communes de Baudrecourt et Lucy, des consultations et des études spécifiques ont été menées à l'échelle de la zone potentielle d'implantation. Ces analyses ont permis de valider la faisabilité du projet sur une partie des territoires des communes de Chenois et Lesse, en l'absence de contraintes rédhibitoires, notamment en termes d'urbanisme.

Le raccordement du parc éolien pourrait se faire sur le poste source de Landroff, situé à une distance estimée entre 11 et 13 kilomètres. Une autre option de raccordement pourrait être proposée par Enedis, dans leur proposition technique et financière qui ne peut être sollicitée qu'après la décision préfectorale sur le parc. Quelle que soit l'option retenue, toutes les lignes de raccordement seront enterrées pour le transport de l'électricité produite.

Points discutés : des interrogations des élus sur deux points :

- « *Pour la desserte, est-il prévu de suivre les chemins déjà existants ?* »
- « *Le poste source de Landroff étant très sollicité, ne risque-t-il pas d'être saturé ?* »

De manière générale, les voiries déjà existantes, qu'elles soient communales ou départementales sont privilégiées afin d'éviter la création de nouveaux accès et ainsi réduire les impacts sur l'environnement et les terrains agricoles. Toutefois, lorsque cela n'est pas techniquement réalisable, de nouveaux chemins d'accès peuvent être créés, d'environ 5 mètres de largeur, pour répondre aux besoins du chantier, voire éviter de traverser les villages quand cela est possible.

Pour le projet de Chenois et Lesse, la voirie départementale permet d'arriver jusqu'au site d'implantation via la D70. Puis, des dessertes locales pourront être utilisées, notamment pour les éoliennes E1 et E2 sur Chenois et les 4 éoliennes de Lesse. Enfin des pistes seront créées entre ces dessertes locales et les plateformes d'éoliennes.

Concernant le raccordement, la société a rappelé qu'il ne pourra être définitivement déterminé qu'après l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant le projet. L'option privilégiée reste un raccordement au poste source de Landroff, pour lequel l'adaptation du S3REnR (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) prévoit la mutation d'un transformateur 63/20 kV de 20 MVA à 36 MVA afin d'augmenter ses capacités d'accueil. Néanmoins, une autre possibilité pourrait être envisagée via le futur poste source de Saulnois 2, à condition que sa mise en service soit compatible avec le calendrier du projet. L'adaptation du S3REnR prévoit la création un poste source nommé 57-02 équipé d'un transformateur 225/20 kV d'une puissance 80 MVA, raccordé en piquage sur la liaison 225 kV ST AVOLD – VIGY. Enfin, la création d'un poste source spécifique par le porteur de projet est également une solution envisageable, mais jugée nettement plus coûteuse.

Etude des enjeux et sensibilités : analyse de l'état initial (diapositives n° 16 à 29 en annexe)

Des bureaux d'études spécialisés ont étudié le territoire pendant environ 3 ans pour connaître les différents enjeux et sensibilités du site.

Pour bien comprendre les études et les analyses réalisées, il est important d'expliquer la nuance entre les notions d'« enjeu » et de « sensibilité ». La notion d'enjeu permet de caractériser, pour une espèce ciblée, une « priorité de conservation » ou autrement dit caractériser si une espèce est menacée ou non. La notion de sensibilité permet quant à elle de définir le risque d'impact potentiel d'une espèce à l'éolien. A titre d'exemple, les ours polaires ont un enjeu fort mais ne sont a priori pas sensibles à l'éolien.

Ainsi, pour les espèces rencontrées sur la zone d'étude, un enjeu et une sensibilité sont déterminés afin de valider ou infirmer la compatibilité d'un projet éolien et de mettre en place différentes mesures pour éviter, réduire et compenser les éventuels impacts (démarche ERC : Eviter, Réduire, Compenser).

Plus de détails sur les études et notamment des éléments graphiques sont disponibles dans la présentation en annexe.

- **Milieu physique**

Etude du gisement éolien : le potentiel éolien est confirmé. Une estimation de la production est réalisée en intégrant les données météorologiques des stations Météo France des dernières décennies. Sans surprise, le vent dominant du site vient du sud-ouest (diapositive n°17 en annexe).

Les enjeux principaux sur le milieu physique concernent essentiellement les eaux superficielles et certains risques naturels, comme par exemple les mouvements de terrain ou les inondations, qui devront être pris en compte dans la conception du projet et l'évaluation de ses impacts. Une synthèse des enjeux sur le milieu physique est présentée sous forme de tableau, extrait de la version provisoire de l'étude d'impact (diapositive n°18 en annexe).

- **Milieu humain**

Etude acoustique : les mesures acoustiques ont été réalisées en période hivernale afin de minimiser le bruit ambiant et donc maximiser la tranquillité des riverains. Les résultats montrent que la zone peut être qualifiée de moyennement calme. Des nouvelles mesures devront être réalisées une fois le parc en fonctionnement (diapositive n°19 en annexe).

Les principaux enjeux au sujet du milieu humain concernent l'usage du sol, l'urbanisme et les servitudes liées aux infrastructures (transport, réseaux, faisceaux hertziens) et au patrimoine, qui ont été étudiés dans le cadre de l'élaboration du projet pour en limiter ses impacts. Une synthèse des enjeux sur le milieu humain est présentée sous forme de tableau et de cartes, extrait de la version provisoire de l'étude d'impact (diapositives n°20 à 22 en annexe).

- **Milieu naturel**

Les études environnementales, menées sur un cycle biologique complet et affinées avec des suivis spécifiques et des écoutes en altitude, ont permis de relever et cartographier les enjeux liés à la flore, aux oiseaux, aux chauves-souris et à la faune en général (diapositives n°23 à 26 en annexe).

Sans surprise, les boisements concentrent les principales espèces remarquables parmi lesquelles on retrouve les rapaces (milans, faucons, ...) et les chiroptères (pipistrelles, noctules, murins, ...). Les enjeux les plus faibles concernent les zones de cultures où on retrouve des busards. Afin de limiter l'impact du projet sur la faune volante, il est recommandé d'éviter certaines zones d'habitat (boisements, prairies, ...) et de respecter une garde au sol (distance entre le bas de pale et le sol) de 30 mètres minimums car la majorité des espèces observées sur site volent à une altitude inférieure.

Il est rappelé que si certaines espèces ont un enjeu fort ou très fort, l'enjeu est à distinguer de la sensibilité de ces espèces pour ensuite évaluer les éventuels impacts. Cela peut aussi s'illustrer avec les suivis réalisés sur des parcs voisins qui font état de peu de cas de mortalité (un enjeu fort peut conduire à des impacts moindres).

- **Paysage et Patrimoine** (diapositives n°27 à 29 en annexe)

L'étude paysagère et patrimoniale a permis de définir les enjeux et les sensibilités selon différentes échelles. A l'échelle du périmètre éloigné, les reliefs et les boisements limitent fortement les sensibilités des monuments et éléments structurants du paysage (voies de communication, côte de Delme, ...).

Les plaines agricoles sont à privilégier pour l'implantation du parc éolien mais une attention particulière devra être portée aux villages proches. Pour limiter l'impact du projet sur ces derniers, il est recommandé suivre les lignes directrices du paysage, de faire un projet simple et lisible, d'éviter certains secteurs (promontoires, boisements, ...), de s'éloigner des bourgs, ... (diapositives n°27 à 29 en annexe).

Etude des variantes d'implantation

Le travail de sélection de l'implantation des éoliennes a été mené en concertation avec les collectivités, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, en s'appuyant sur les conseils d'experts en paysage, en acoustique et en environnement.

Le porteur de projet a poursuivi avec la présentation de la démarche permettant d'aboutir à l'implantation finale (diapositive n°31 en annexe) :

- Des scénarios d'implantation sont définis à partir de formes simples pour une meilleure lecture du parc.
- Ces scénarios sont analysés et comparés afin de retenir le ou les scénarios les plus adaptés au site ;
- Sur la base du ou des scénarios retenus, des variantes sont proposées, analysées et comparées de nouveau ;
- Enfin, l'implantation de moindre impact est retenue parmi les meilleures variantes proposées, en intégrant les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Plusieurs scénarios d'implantation ont été étudiés pour les deux communes dont chacun comportant plusieurs variantes (diapositives n°32 à 34 en annexe). Le scénario retenu prévoit l'installation de 8 éoliennes réparties comme suit :

- 4 éoliennes à Lesse, selon une configuration mixte entre courbe et maillage,
- 4 éoliennes à Chenois, alignées en ligne droite.

Ce choix a été validé en tenant compte de plusieurs critères : impacts environnementaux, acoustiques, paysagers, ainsi que la proximité des habitations. Des comités de pilotage ont été mis en place afin de partager les résultats avec les parties prenantes et de réajuster les choix en fonction des retours du terrain : cela a notamment permis d'éloigner des éoliennes de Chenois à plus de 1000 m des habitations comme demandé lors des comités de pilotage.

Plusieurs photomontages ont été présentés afin de visualiser le projet sous différents angles, en soulignant que la zone d'étude se caractérise par une topographie marquée, ce qui limite significativement la visibilité des éoliennes (diapositives n°35 à 39 en annexe).

Analyse des impacts et mesures

Dans la continuité de l'analyse de l'état initial du projet, cette partie vise à présenter une vision globale des impacts et des incidences du parc éolien sur le territoire, en particulier sur la faune, la flore et les habitats naturels, ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prévues (diapositives n°41 à 45 en annexe).

Les impacts visuels sont présentés à partir de plusieurs photomontages, réalisés depuis les villages proches (diapositives n°46 à 53 en annexe), de tableaux de synthèse des impacts sur les lieux de vie et touristiques, avec un focus sur les mesures proposées pour atténuer ces effets (diapositives n°54 à 57 en annexe). Il comprend une explication des différentes sensibilités du territoire et des incidences du projet, selon leur degré d'intensité, ainsi qu'une présentation d'exemples concrets de mesures paysagères proposées. Parmi celles-ci figurent notamment :

- la plantation d'arbres ou la mise en place de bourses aux arbres, mises en œuvre dans le cadre de plusieurs projets, visant à limiter l'impact visuel ;
- ainsi que l'enfouissement de lignes électriques aériennes existantes, visant à améliorer l'intégration paysagère.

Une diapositive synthétise les recettes fiscales et foncières du projet pour les différentes collectivités, les riverains, les propriétaires de terrains et les agriculteurs concernés, ainsi que les montants destinés à financer les mesures paysagères.

Points discutés :

Une interrogation d'un élu sur : « le financement est-il ouvert au public ? »

Il s'agit d'une démarche que SEPALE propose régulièrement dans le cadre de ses projets. Pour ce projet en particulier, l'opération a bien été proposée, mais le nombre de demandes reçues s'est révélé insuffisant pour permettre l'ouverture d'une campagne de financement participatif à ce stade. Cela dit, un tel dispositif pourrait être relancé ultérieurement, notamment en phase de pré-construction si le projet est autorisé par le préfet.

Par ailleurs, la société a précisé qu'elle propose également aux communes d'investir directement dans le projet, en acquérant des actions. Cela leur permettrait de détenir une part du parc éolien et, naturellement, de bénéficier directement des retombées économiques générées par l'exploitation du parc éolien.

Une autre interrogation de l'élu sur : « est-il envisageable de faire les plantations d'arbres ? »

Une bourse aux arbres est bien prévue dans les mesures paysagères.

Prochaines étapes

1. Finalisation du dossier d'autorisation environnementale
2. Dépôt du dossier début 2025 en préfectures
3. Instruction réalisée par la DREAL Grand Est
 1. Recevabilité
 2. Enquête publique
 3. Avis des services
 4. CDNPS
 5. Projet d'arrêté

Questions / réponses avec les participants

Un élu a interrogé les porteurs de projet sur la nécessité de reprendre l'ensemble des études dans le cadre du renouvellement d'un parc existant.

SEPALE a répondu que cela dépend du niveau de modification envisagé.

- Si le renouvellement implique uniquement des changements mineurs ou non substantiels, il n'est pas nécessaire de reprendre toutes les études.
- En revanche, si le projet prévoit des modifications substantielles, telles que le remplacement total des machines par des éoliennes beaucoup plus grandes, avec des déplacements importants, alors la réalisation de nouvelles études devient nécessaire.

Un élu a alors réagi en soulignant que, selon lui, les éoliennes actuelles sont déjà suffisamment grandes.

En réponse, SEPALE a précisé que, en l'absence de contraintes aéronautiques, civiles ou militaires, il serait techniquement possible de remplacer des éoliennes de 150 m en bout de pale par des machines atteignant jusqu'à 250 m. Cette évolution permettrait de réduire le nombre d'éoliennes tout en augmentant leur puissance unitaire, et donc d'optimiser la production d'énergie, mais dans ce secteur les activités aéronautiques limitent la hauteur des éoliennes à 150 m en bout de pale.

Des échanges ont eu lieu concernant la question de la desserte et la nécessité d'obtenir l'autorisation de l'ONF pour l'utilisation de certains chemins. Un élu a souligné qu'il est essentiel de démontrer à l'ONF qu'il s'agit de la seule solution possible pour assurer l'accès au parc éolien. SEPALE a déjà travaillé avec l'ONF sur différents projets afin de trouver le meilleur compromis entre les différentes parties concernées.

Clôture : En conclusion, le porteur de projet a remercié tous les élus pour leurs contributions constructives.

Projet éolien de Chenois et Lesse (57)

Comité de projet

Jeudi 3 juillet 2025
Salle communale de Lesse





A PROPOS



SEPALE, fidèle à ses valeurs et forte de son expertise, conseille et accompagne les territoires et ses clients pour répondre aux défis contemporains grâce à un modèle équilibré et des solutions collaboratives, sur mesure et efficaces.

Conseil **Eolien** **Solaire** **Efficacité Energétique**

29 Collaborateurs experts engagés et passionnés

335 Années d'expériences dans le domaine des EnR

925 MW de projets développés

346 MW de projets autorisés

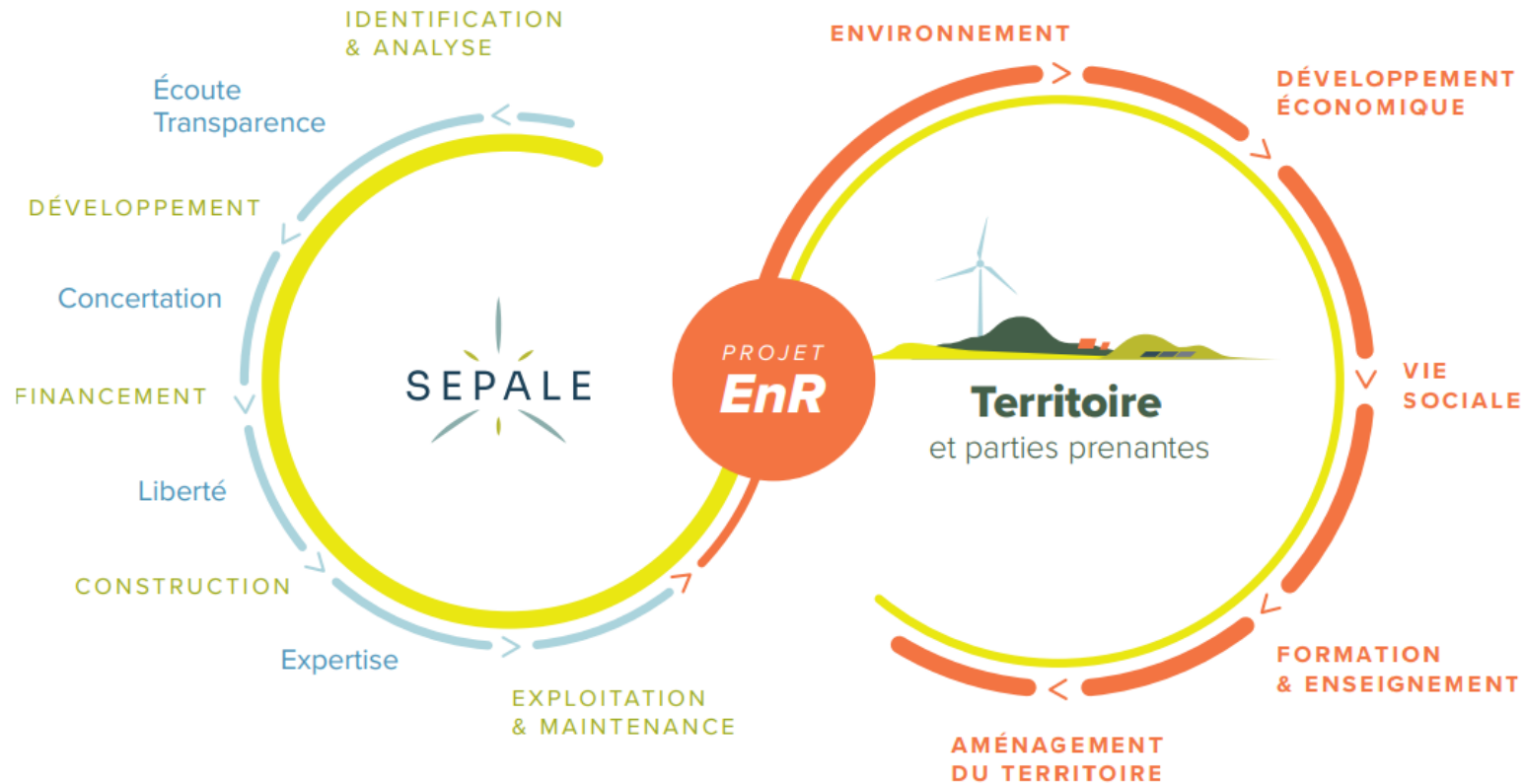
364 MW de parcs construits

304 MW en exploitation

100 Entreprise 100 % française, avec un actionnariat 100 % salariés, et 100 % des promesses tenues

L'action des territoires, un levier pour l'avenir

Intégrer un projet EnR, c'est entrer dans un cercle vertueux qui génère plus d'**autonomie financière et énergétique**, c'est participer à la **transition énergétique** à l'échelle nationale et locale, c'est se donner les moyens de **repenser le territoire de demain**.

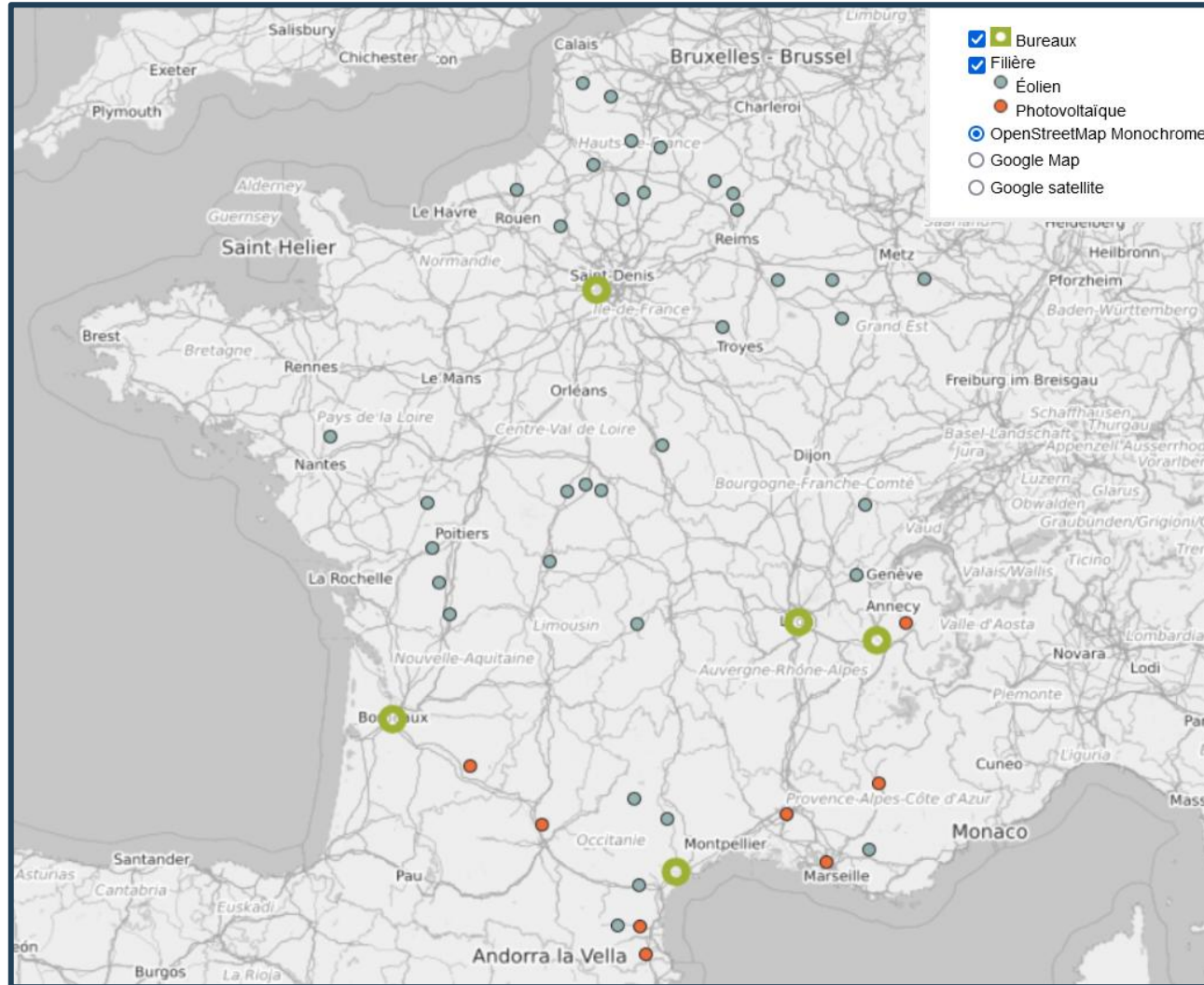


Nos principales réalisations ces dernières années

925
MW de
projets
développés



364
MW de
parcs
construits



304
MW de parcs
en
exploitation



Sommaire



- — Comité de projet : qu'est ce c'est ?
- — Présentation du projet :
 - Principales caractéristiques
 - Puissance projetée
 - Coût prévisionnel
 - Choix du site et urbanisme
 - Desserte et raccordement
 - Références cadastrales
- — Etude des enjeux et sensibilités : analyse de l'état initial
- — Etude des variantes d'implantation
- — Etude des impacts et des mesures
- — Prochaines étapes et questions / réponses





Comité de projet :
qu'est ce c'est ?

Comité de projet : qu'est ce c'est ?



LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Art 16. Si le projet est situé en dehors d'une zone d'accélération, le porteur de projet organise un comité de projet.

Les modalités du comité de projet sont précisées par décret :



Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Pourquoi ?

→ concertation préalable des parties prenantes en dehors des zones d'accélération.

Comment et quand ?

→ réunion du comité de projet avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale

Qui ?

→ le porteur de projet et les collectivités (carte ci-contre)

Quoi ?

→ objectifs du projet, principales caractéristiques, enjeux, coût prévisionnel, puissance projetée, impacts potentiels, desserte, options de localisation envisagées, plan parcellaire, références cadastrales, choix du site, documents d'urbanisme, options de raccordement, ...

Et après ?

→ compte-rendu des échanges et des suites données

→ <https://corfueole.com/realisations/opportunité-projet-eolien-moselle>





Présentation du projet :

- Principales caractéristiques
- Puissance projetée
- Coût prévisionnel
- Choix du site et urbanisme
- Desserte et raccordement
- Références cadastrales

Présentation du projet : objectifs et principales caractéristiques



Objectifs du projet : transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution.



Principales caractéristiques :

→ 8 éoliennes d'une **puissance unitaire** de 3,6 à 4,2 MW

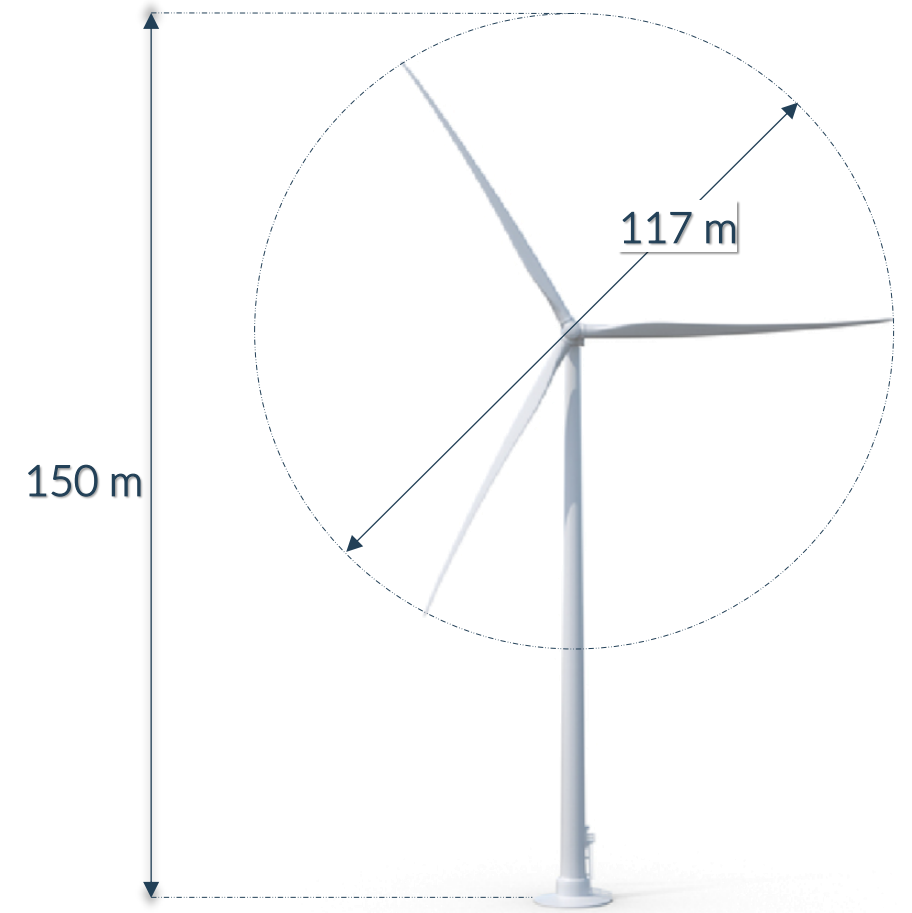
- 4 éoliennes à Chenois
- 4 éoliennes à Lesse

→ La **puissance totale** du parc sera donc de 28,8 à 33,6 MW

→ Les caractéristiques maximales des éoliennes sont :

- **Hauteur (en bout de pale)** : 150 m ;
- **Longueur des pales** : 58,5 m ;
- **Hauteur du mât** : 91,5 m ;

→ **Coût prévisionnel** : entre 45 et 55 millions d'euros



3,6 à 4,2 MW

Présentation du projet : choix du site



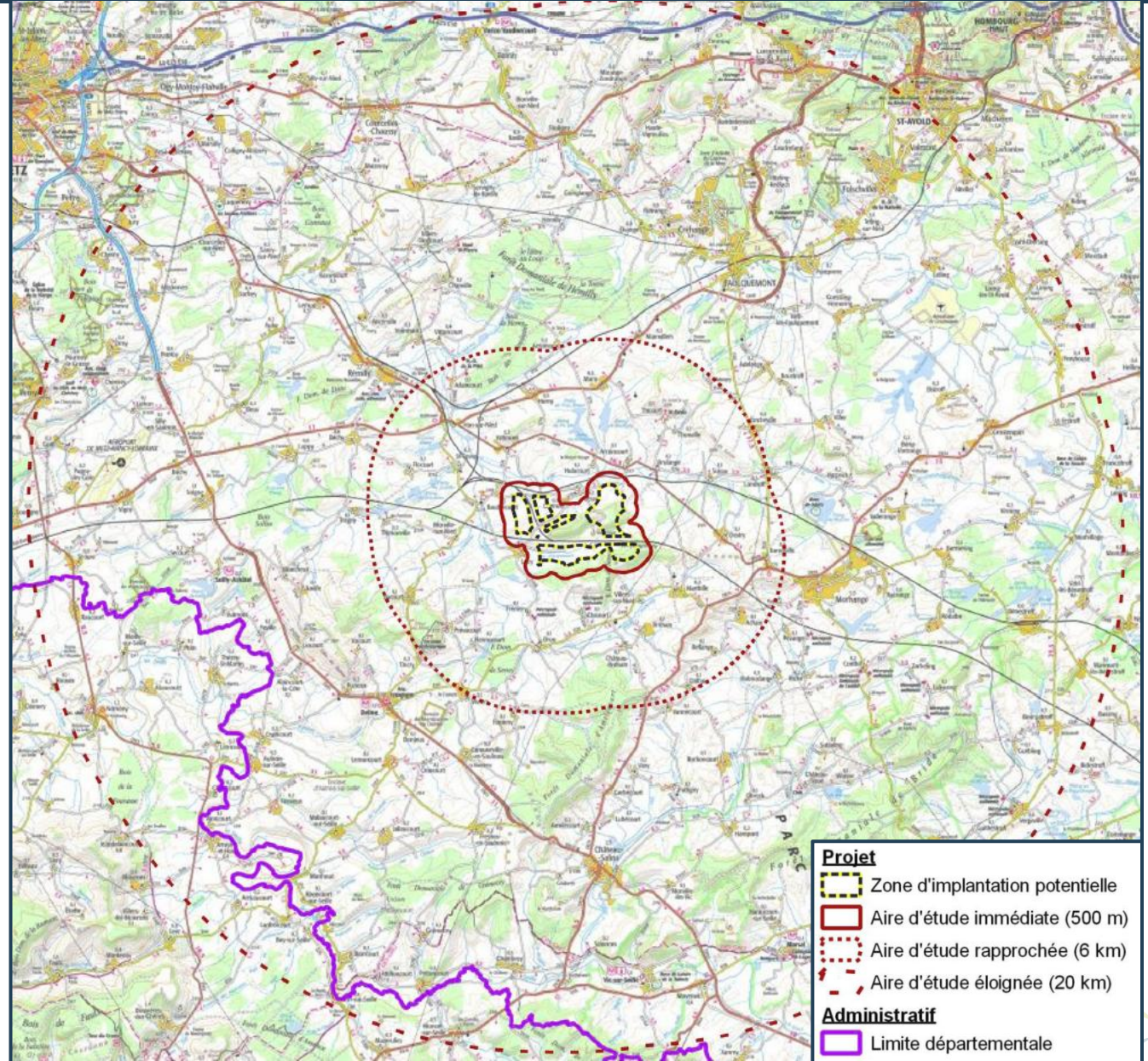
Choix du site

Depuis 2015, SEPALE développe, construit et suit l'exploitation de plusieurs parcs éoliens dans le Grand Est, notamment dans le département de la Moselle. En parallèle de ses chantiers et suivis de parcs éoliens, SEPALE a réalisé une prospection cartographique.

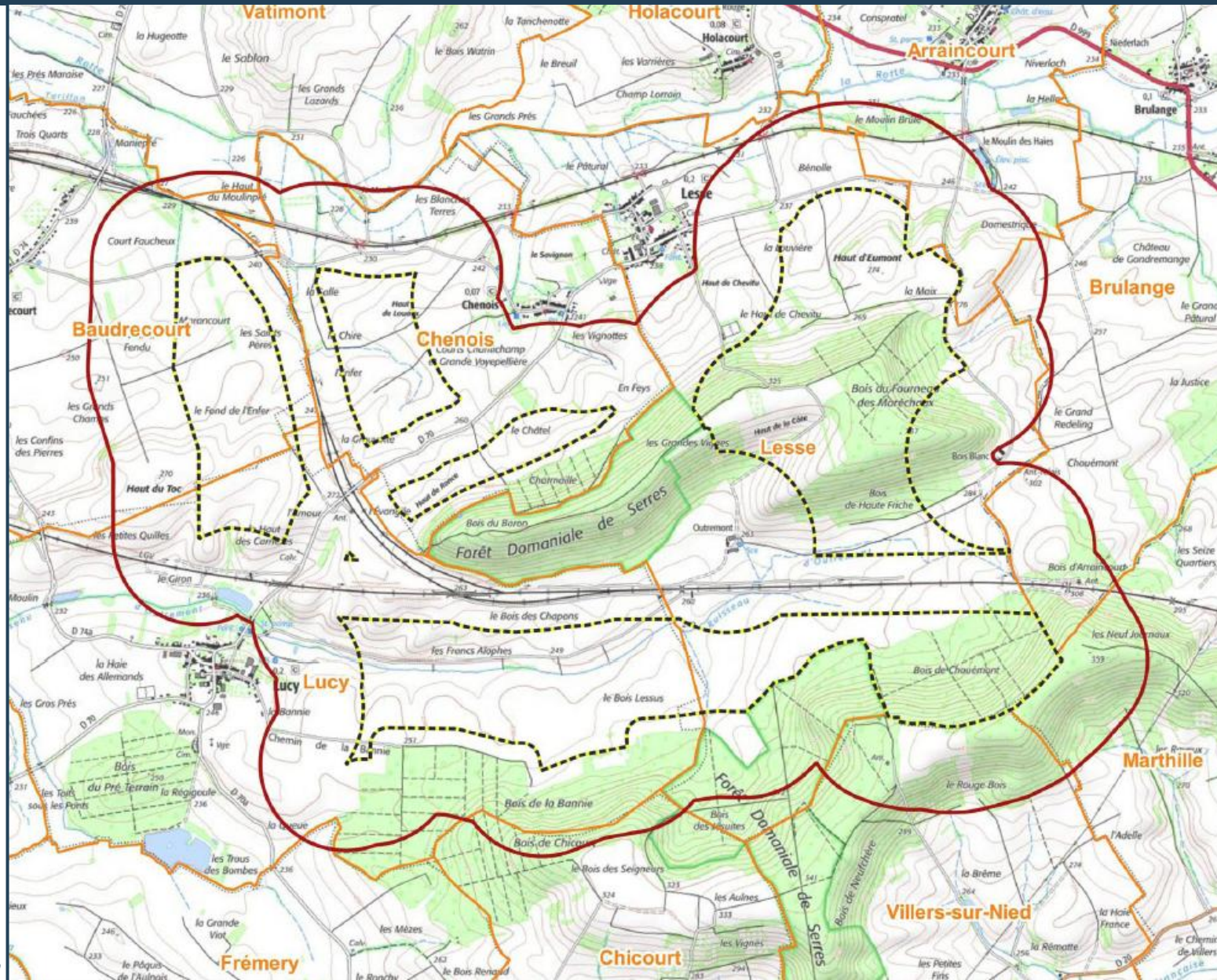
Entre 2019 et 2020, à partir d'un pré-diagnostic technique, environnemental et paysager, ainsi que des consultations des administrations et des gestionnaires de réseaux, le site de Chenois et Lesse a été retenu pour étudier l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire des communes de de Chenois et Lesse.

A partir d'une zone d'étude élargie aux communes de Baudrecourt et Lucy, les différentes consultations et études menées à l'échelle de la zone d'implantation potentielle ont permis de valider les capacités d'accueil d'un parc éolien, sans contrainte rédhibitoire, sur une partie du territoire de Chenois et Lesse.

Ce site est caractérisé un paysage de plaines agricoles qui suivent la topographie ondulante issue de buttes boisées couronnées notamment par la forêt domaniale de Serres. Les lieux de vie sont denses et peu développés, principalement situés en frange Nord du périmètre d'étude. Ce site est également caractérisé par la LGV Est Européenne, bien présente dans le paysage par son infrastructure.



Présentation du projet : choix du site



Projet

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude immédiate (500 m)

Administratif

Limites communales

Données : ADMIN EXPRESS IGN
Fond cartographique : SCAN 25 IGN

Projet éolien : secteur de Chenois et Lesse

0 500 1 000 m

16/12/2021

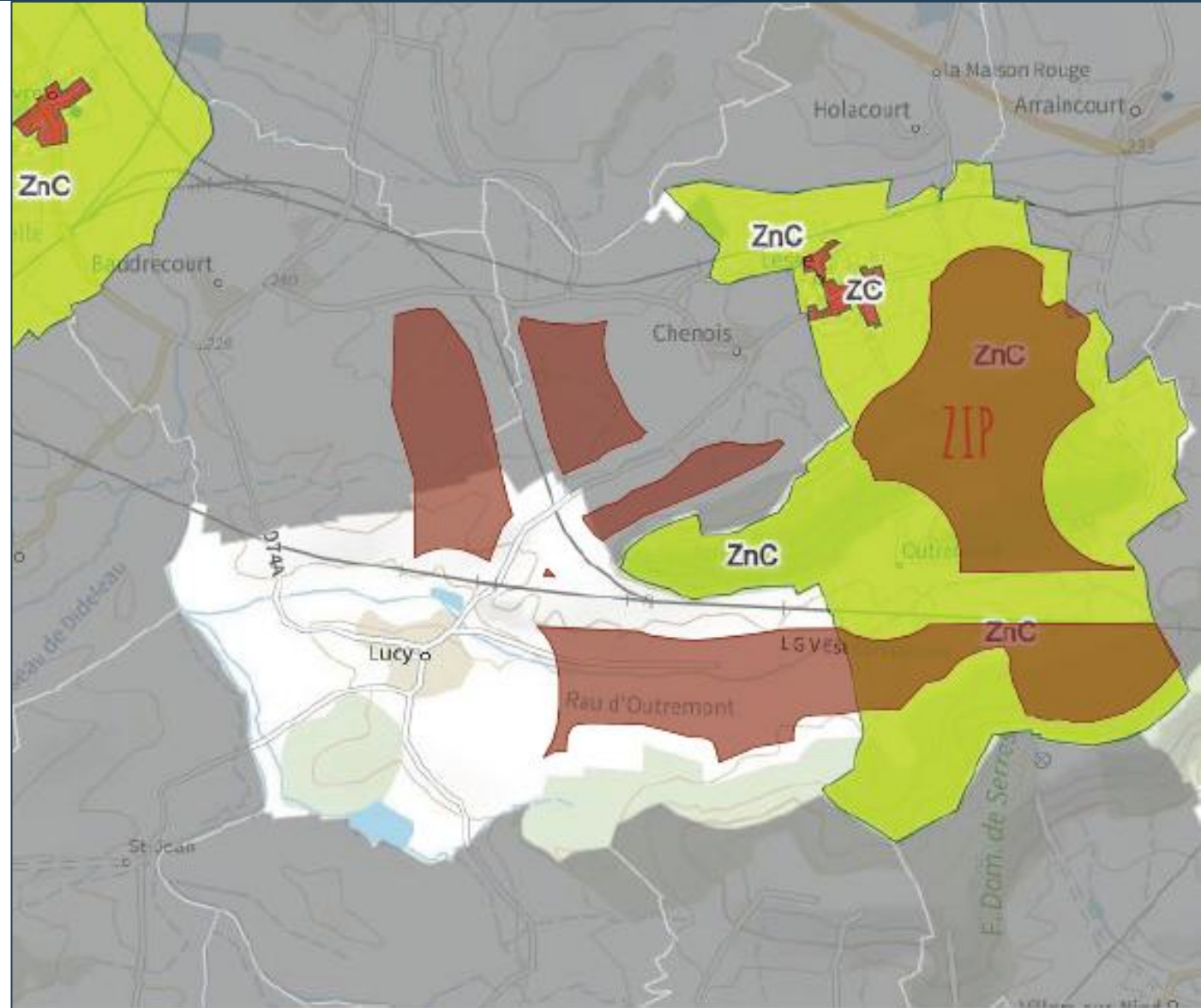
Présentation du projet : urbanisme

Commune de Lesse :

- Dispose d'une carte communale : dernière version approuvée le 04/11/2022.
- Zonage ZnC : « Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi » comme les éoliennes qui sont considérées comme des équipements collectifs (CE, 13 juillet 2012).

Commune Chenois :

- Aucun document d'urbanisme local spécifique
- Application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) : peuvent être autorisées « les constructions et installations nécessaires [...] à des équipements collectifs ... »



Présentation du projet : desserte et raccordement



Desserte :

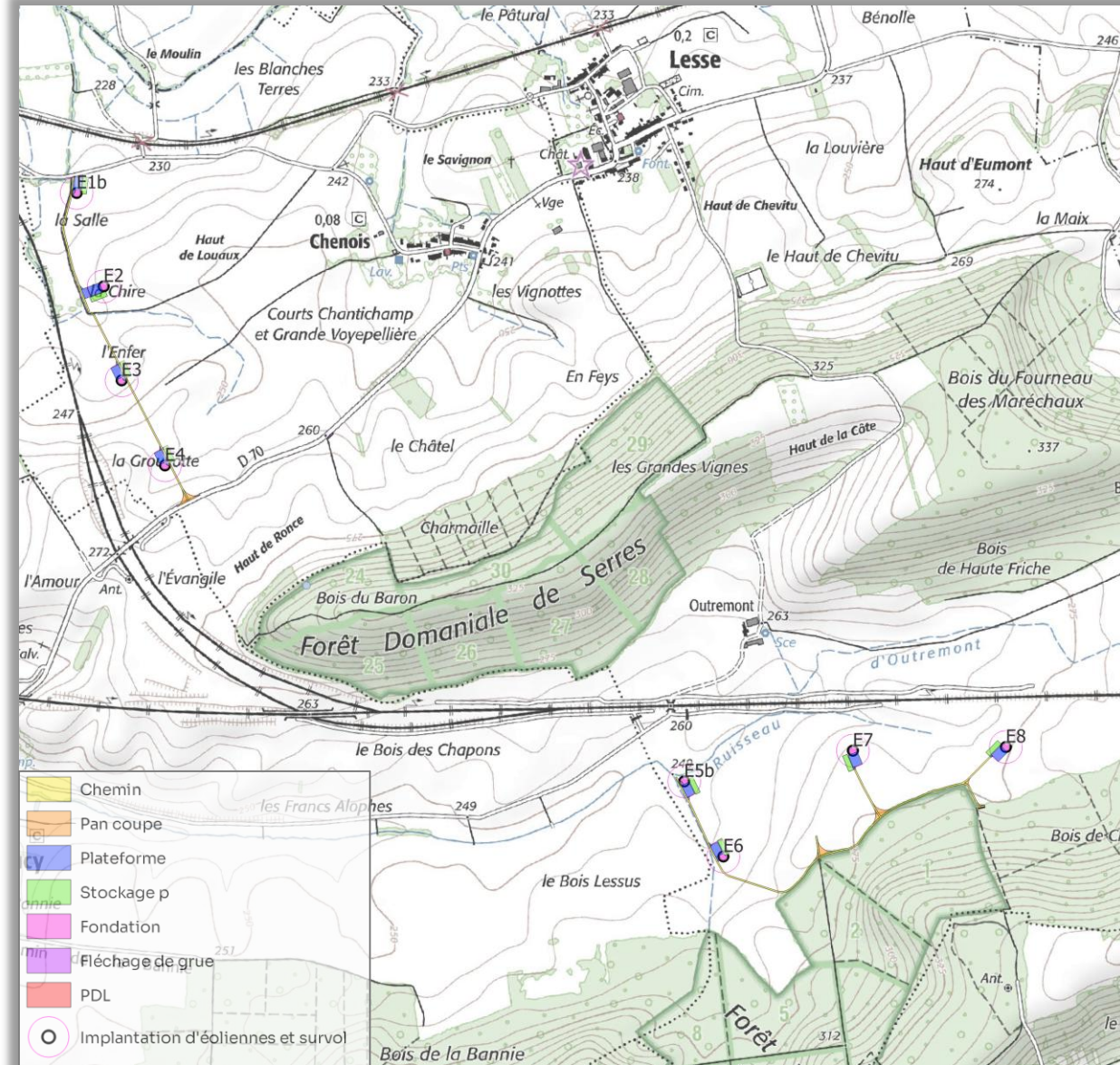
Les éoliennes seront associées à un réseau de voiries en utilisant, lorsque c'est possible, des **chemins existants** sur des largeurs d'environ 5m.

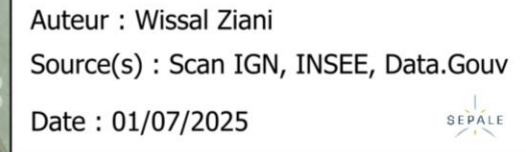


Raccordement :

Le raccordement le plus proche pourrait se faire sur le **poste source de LANDROFF**. Le linéaire de câblage serait de **11 à 13 km**. Afin de limiter ses impacts, cette liaison sera enterrée et se fera préférentiellement le long des routes ou des chemins.

Le tracé précis du raccordement ne sera cependant décidé par le gestionnaire du réseau (généralement ENEDIS) qu'après obtention des autorisations administratives.

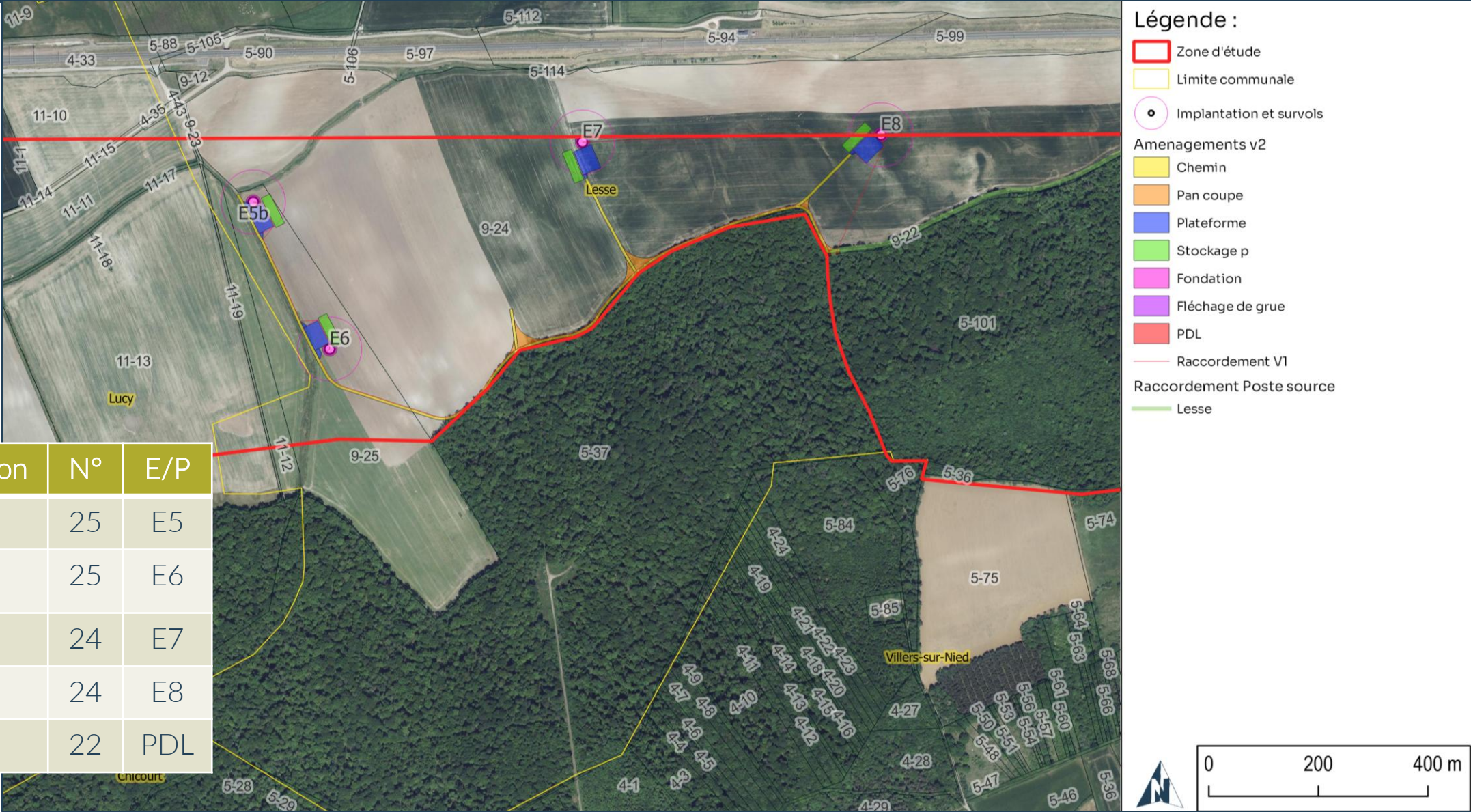




-  Zone d'étude
-  Limite communale
-  Implantation et survols
-  Chemin
-  Pan coupe
-  Plateforme
-  Stockage p
-  Fondation
-  Fléchage de grue
-  PDL
-  Raccordement VI
-  Raccordement Poste source
-  Chenois

14

Présentation du projet : carte et références cadastrales



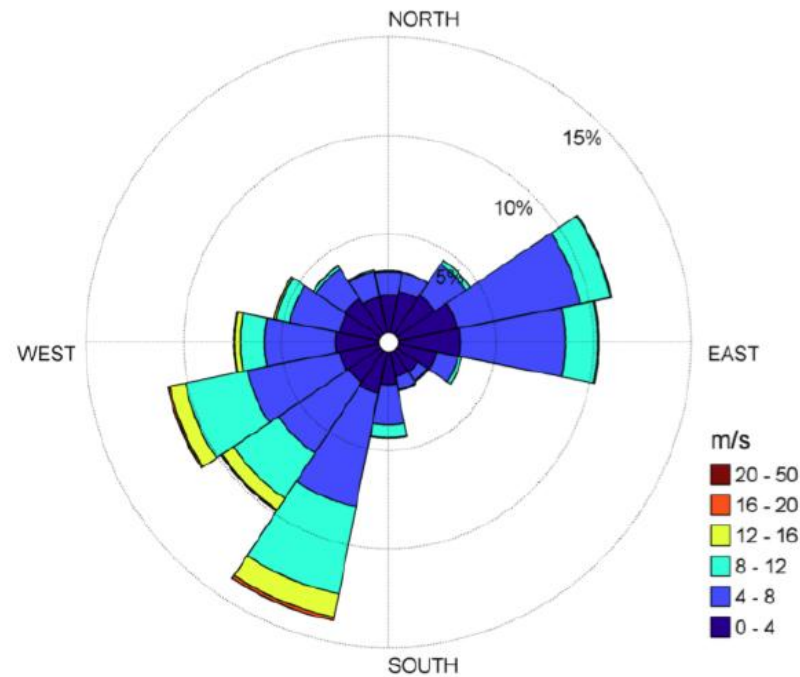


**Etude des enjeux
et sensibilités :**

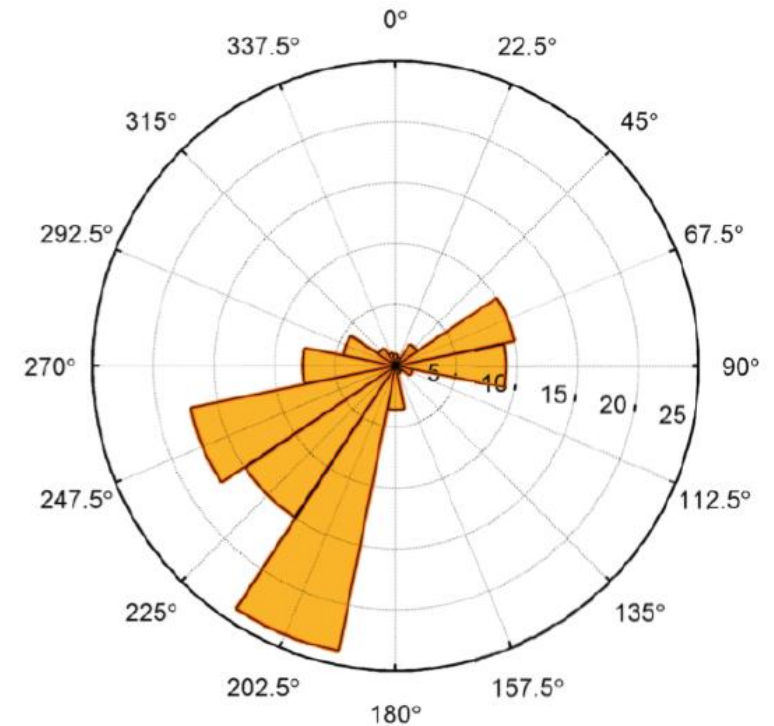
**analyse de l'état
initial**

ETUDE DU POTENTIEL EOLIEN

- 52 mois de mesures
- Vent dominant du sud-sud-ouest + composante est
- **Potentiel éolien confirmé**
- Les mesures du vent se poursuivent pour affiner les données et réduire les incertitudes
- Estimation du productible avec intégration des données météo long terme



Rose des vents

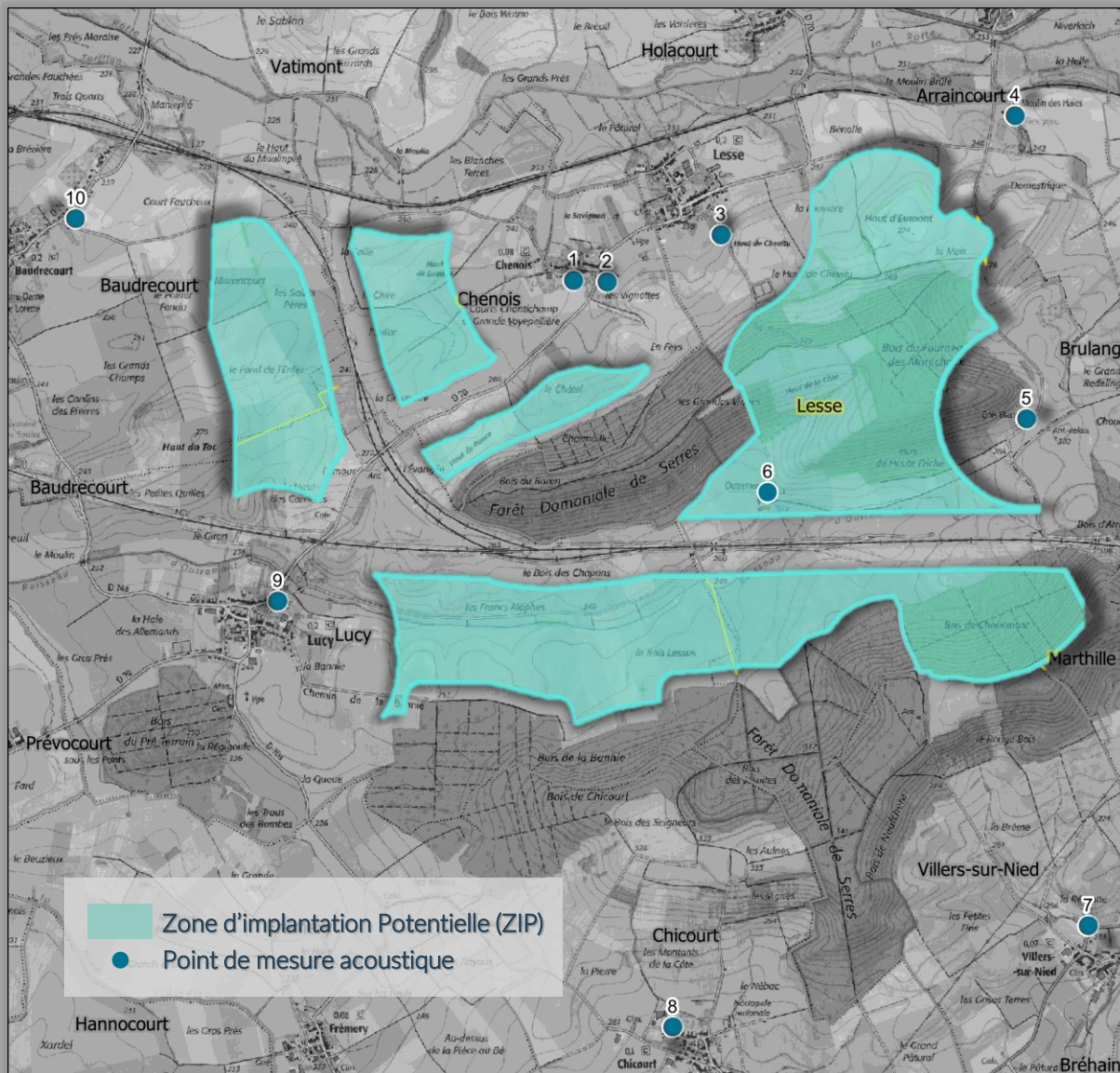


Rose énergie

Synthèse des enjeux – milieu physique

Item		Diagnostic	Enjeu
Sols, sous-sols	Topographie et géomorphologie	- Le relief au niveau de l'AEI est plutôt contrasté : plat aux abords des vallées avec des altitudes qui oscillent entre 230 et 250 m, et plus marqué à l'est avec deux petites collines pentues, dont le sommet le plus haut culmine à 359 m.	Faible
	Géologie et pédologie	- L'AEI se trouve à la limite de deux formations géomorphologiques ce qui explique la grande diversité de ses couches géologiques. On y retrouve principalement des marnes et de l'argile du Keuper.	Très faible
Hydrologie	Documents de planification	- SDAGE Rhin-Meuse - Pas de SAGE	Faible
	Eaux superficielles	- L'AEI se trouve sur le bassin hydrographique de la Nied française.	Très faible
		- Le réseau hydrographique est plus dense à l'ouest de l'AEI : de très nombreux petits cours d'eau intermittents viennent alimenter le ruisseau de la Rotte. L'un d'entre eux traverse une des ZIP du nord-ouest, un second s'arrête à la limite nord de la ZIP la plus à l'ouest. Au sud, le ruisseau d'Outremont traverse la ZIP d'est en ouest. Il est d'ailleurs alimenté par un petit cours d'eau intermittent qui traverse la ZIP du sud vers le nord. - Présence potentielle de zones humides au sein de la ZIP et de l'AEI, en particulier aux abords des cours d'eau.	Fort
		- L'AEI est concernée par la masse d'eau superficielle FRCR416 Nied française 1 son état écologique est considéré comme moyen et son état chimique, comme mauvais.	Modéré
	Eaux souterraines	- L'AEI est intégralement positionnée sur la masse d'eau souterraine FRCG008 – Plateau Lorrain versant Rhin. Son état quantitatif est bon, en revanche son état chimique n'est pas bon.	Modéré
	Captages AEP	- Le périmètre de protection du captage d'eau potable d'Holacourt, se trouve dans l'aire d'étude immédiate, mais en dehors de la ZIP. Toutefois, d'après les services de l'ARS, ce captage est profond sous couverture et n'est pas affecté par les opérations de surface.	Faible
Climatologie		- Climat semi-continental. Les températures sont chaudes l'été et froides l'hiver, la pluviométrie est plutôt régulière toute l'année.	Très faible
Risques naturels	Séisme	- Aléa très faible (zone 1).	Très faible
	Mouvements de terrain	- Trois glissements de terrain enregistrés au niveau de l'AEI, dont deux au sein de la ZIP.	Fort
	Retrait-gonflement des argiles	- La quasi-totalité de l'aire d'étude immédiate est concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles moyen.	Modéré
		- Des secteurs où l'aléa retrait gonflement des argiles est jugé fort, est présent sur les pentes des deux collines situées au nord-est et au sud-est de la ZIP.	Fort
	Cavités souterraines	- Aucune cavité recensée dans l'AEI.	Nul
	Inondations	- L'AEI est localement concernée par les plus hautes eaux connues répertoriées dans l'AZI de la Nied française. L'AEI est concernée par des secteurs potentiellement sujets aux inondations de cave, et aux débordements de nappe, principalement aux abords du cours d'eau d'Outremont et du ruisseau de la Rotte.	Modéré
		- La ZIP se trouve en dehors des plus hautes eaux connues répertoriées dans l'AZI de la Nied française. - Les communes de la ZIP ne sont pas considérées comme appartenant à un territoire à risques importants d'inondation (TRI). - Une grande partie de la ZIP se positionne sur une zone imperméable à l'affleurement qui empêche le risque de remontée de nappes. - Les points hauts de la ZIP et de l'AEI ne sont pas concernés par le risque de remontée de nappe.	Faible
		- Risque orageux jugé faible.	Faible
		- Les communes de l'AEI ne sont pas considérées comme à risque. Le risque existe pourtant au niveau des boisements certains sont présents au sud et à l'est de la ZIP	Modéré
	Tempête	- Le département de la Moselle n'est pas sujet au risque tempête, bien qu'il puisse être concerné occasionnellement par des vents violents	Faible

ETUDE ACOUSTIQUE



10 sonomètres installés du 09 au 23 décembre 2021

Représentativité des mesures :

- Situation normale (pas de travaux, ni activité agricole)
- Vitesses de vent jugées satisfaisantes
- Direction de vent conforme à la rose des vents
- Période hivernale : mesures conservatrices

Résultats:

- De 34,5 à 42,5 dB(A) entre 6 et 7 m/s en diurne
- De 31 à 40,5 dB(A) entre 6 et 7 m/s en nocturne
- Conclusion : zone qualifiée de moyennement calme au niveau des villages, éventuel bridage acoustique à prévoir par rapport aux habitations isolées

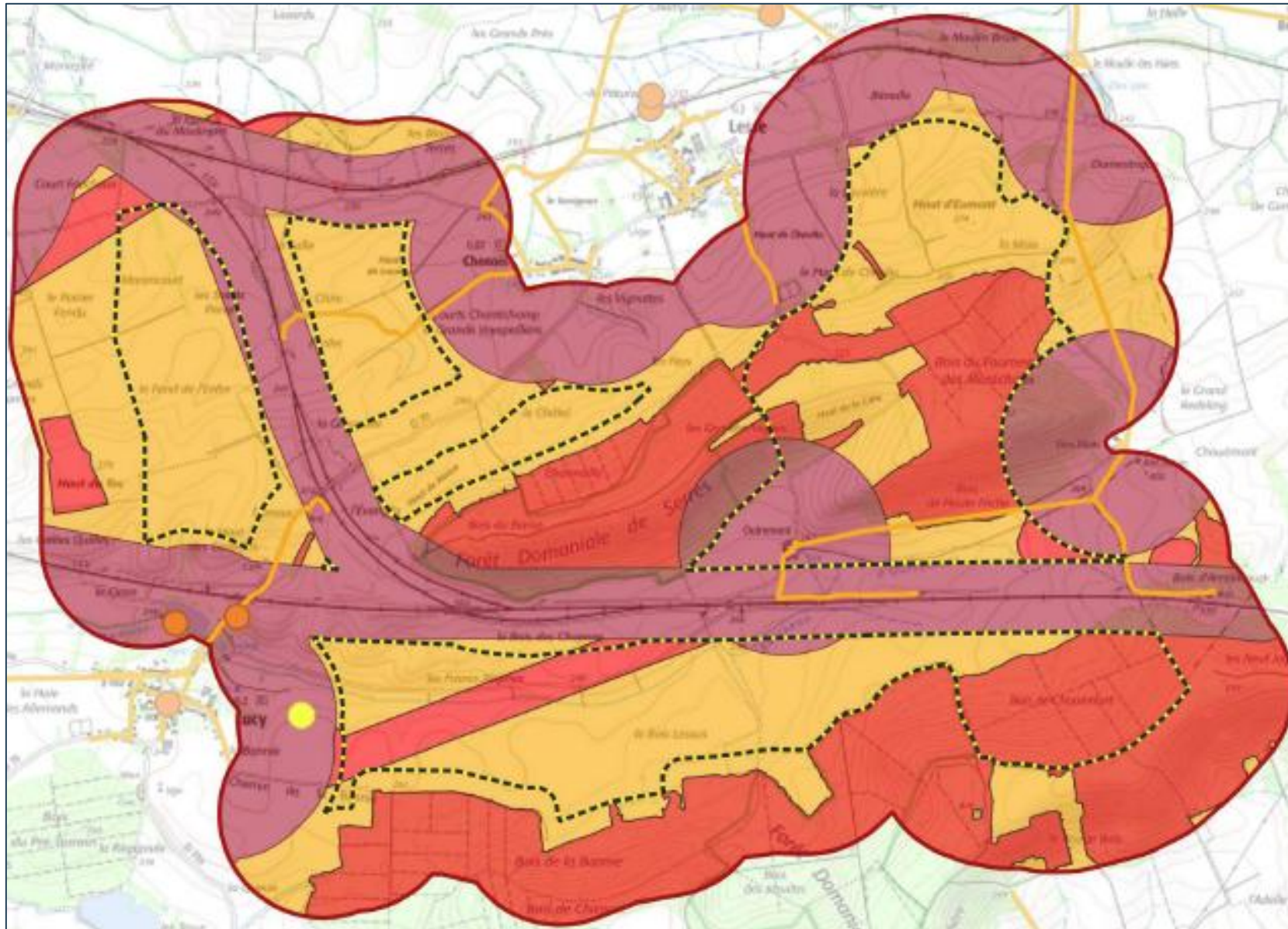
Synthèse des enjeux – milieu humain (1/3)

Item		Diagnostic	Enjeu
Contexte socio-économique	Contexte démographique, activités	Les communes de Baudrecourt, Chenois, Lesse et Lucy présentent des caractéristiques démographiques et socio-économiques relativement similaires. Il s'agit de territoires dynamiques, où la démographie tend légèrement à s'accroître. La population qui y vit est plutôt jeune et active, le taux de chômage y est relativement faible, à l'exception de Lucy, Et trois d'entre elles ont enregistré des créations d'entreprises sur l'année 2020.	Faible
	Occupations et utilisations du sol	L'occupation des sols sur l'AEI correspond majoritairement à des terres cultivées et des prairies.	Très faible
		L'occupation des sols concerne également des forêts de feuillus et quelques îlots urbains au niveau des différents bourgs. Plusieurs liaisons ferroviaires sont également présentes	Fort
	Urbanisation	Les habitations se concentrent dans les bourgs, à l'exception de deux fermes isolées. Aucune habitation ne se trouve à moins de 500 m de la ZIP.	Très fort
Infrastructures et servitudes	Infrastructures de transport	En matière de réseau de transport, il existe quatre liaisons ferroviaires au sein de l'AEI. Aucune ne traverse la ZIP. Une distance de recul de la hauteur totale de l'éolienne + 20 mètres, devra être respectée par rapport à la voie.	Très fort
		Aucune route départementale ou communale ne traverse la ZIP.	Très faible
	Réseaux électriques	Des ouvrages électriques concernent deux des six zones qui composent la ZIP. L'une est traversée par une ligne HTA souterraine, la seconde est traversée par une ligne HTA aérienne.	Modéré
	Canalisations TMD	Aucune canalisation TMD ne concerne l'AEI ou la ZIP.	Très faible
	Réseaux d'eau potable et assainissement	Les canalisations d'eau identifiées se trouvent dans le bourg de Lucy, en dehors de la ZIP.	Très faible
		Un périmètre de protection de captage AEP est présent au nord de l'AEI.	Modéré
	Servitudes aéronautiques	Une partie de l'AEI est concernée par un tronçon du réseau de vol à très basse altitude des armées dénommé LF-R 45 N4, l'autre partie de l'AEI est concernée par la zone de protection latérale du LF-R 45 N4. Ces deux tronçons limitent la hauteur sommitale des obstacles ou aérogénérateurs, pale haute à la verticale, à 150 mètres.	Modéré
	Servitudes radioélectriques	Des faisceaux hertziens concernent deux des six zones de la ZIP. L'un deux, celui le plus au nord était susceptible d'être supprimé en 2020. Le second, le plus au sud, géré par SFR nécessite une zone d'exclusion de 100 mètres de part et d'autre du faisceau.	Fort
	Patrimoine	Aucun site ou monument inscrit ou classé n'a été recensé sur la ZIP.	Nul
		L'ensemble du territoire des communes de Baudrecourt, Chenois, Lesse et Lucy est dans une zone de présomption de prescription archéologique. Plus précisément, les services du SRA ont indiqué les indices de sites archéologiques existants au sein de l'AEI, trois de ces sites concernent la zone de la ZIP la plus au nord-est	Fort
Documents d'urbanisme	Documents locaux d'urbanisme	Aucun SCoT validé n'a pu être identifié La communauté de communes bénéficie d'un PTRTE Les communes de Baudrecourt, Chenois et Lesse sont régies par le RNU, Lucy dispose d'une carte communale	Faible
	Politiques environnementales	SRADDET Grand Est approuvé en novembre 2019. SR3EnR de l'ancienne région Lorraine a été adopté en novembre 2013. Il a été adapté le 06 avril 2020, afin d'augmenter la capacité d'accueil. Elaboration d'un SR3EnR Grand Est en cours. Un PCAET en cours d'élaboration.	Faible
Risques technologiques		Une seule ICPE, une ancienne carrière dont l'activité est terminée est recensée sur l'AEI, mais ne concerne pas la ZIP.	Faible
Sites et sols pollués		Il existe deux sites ou sols pollués au sein de l'AEI, tous deux situés sur la commune de Lucy. Il s'agit de deux décharges, pour l'une l'activité est terminée, pour l'autre, elle est toujours en activité. Aucun de ces sites BASIAS ne concerne la ZIP.	Modéré
Environnement sonore		La ZIP est localisée en zone rurale, à l'ambiance sonore plutôt calme. Les sources de bruit ambiant émanent surtout de l'activité humaine, principalement de la ligne ferroviaire LGV.	Modéré

Synthèse des enjeux – milieu humain (2/3)

Item		Diagnostic	Enjeu
Volet sanitaire	Qualité de l'air	La qualité de l'air au niveau de l'AEI peut être qualifiée de relativement bonne	Modéré
	Vibrations	Le passage des trains peut entraîner la propagation de vibrations dans le sol. Les limites de la ZIP se trouvent à environ 200 m du bord de la voie ferrée, à cette distance les vibrations ne devraient plus être perceptibles	Modéré
	Champs électromagnétiques	Les sources de champs électromagnétiques sont considérées comme négligeables.	Très faible
	Pollution lumineuse	La pollution lumineuse peut être qualifiée de modérée. La présence de plusieurs grosses agglomérations dans un périmètre de 50 km de l'AEI peut affecter la perception des étoiles.	Modéré
	Infrasons et basses fréquences	Les infrasons et les basses fréquences sont considérés comme négligeables.	Faible
	Gestion des déchets	La gestion des déchets est assurée par la communauté de Communes du Saulnois. Il existe 4 déchèteries sur le territoire.	Faible
	Ambroisie	Même si la région Grand-Est est encore peu touchée, l'AEI est potentiellement concernée par cette menace, comme le reste du territoire.	Faible

Synthèse des enjeux – milieu humain (3/3)



Projet

Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude immédiate (500 m)

Enjeux liés au milieu humain

Majeur (distance de 500 m autour des habitations, recul par rapport à la voie ferrée)

Fort (forêt, zone d'exclusion par rapport aux faisceaux hertziens)

Modéré (servitude de l'armée de l'air)

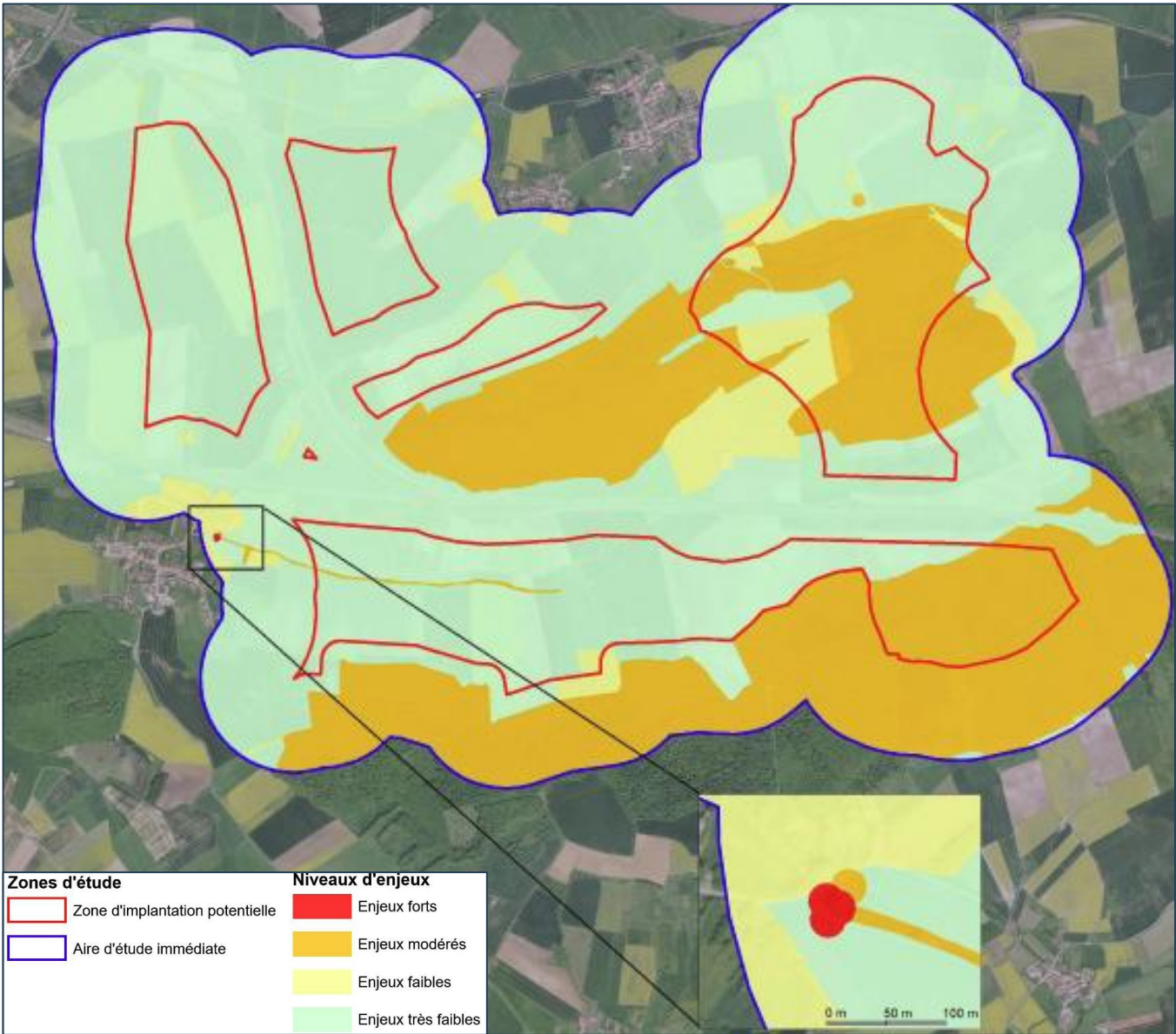
Enjeu modéré (réseaux électriques)

Enjeu modéré (décharges)

Enjeu faible (ancienne carrière)

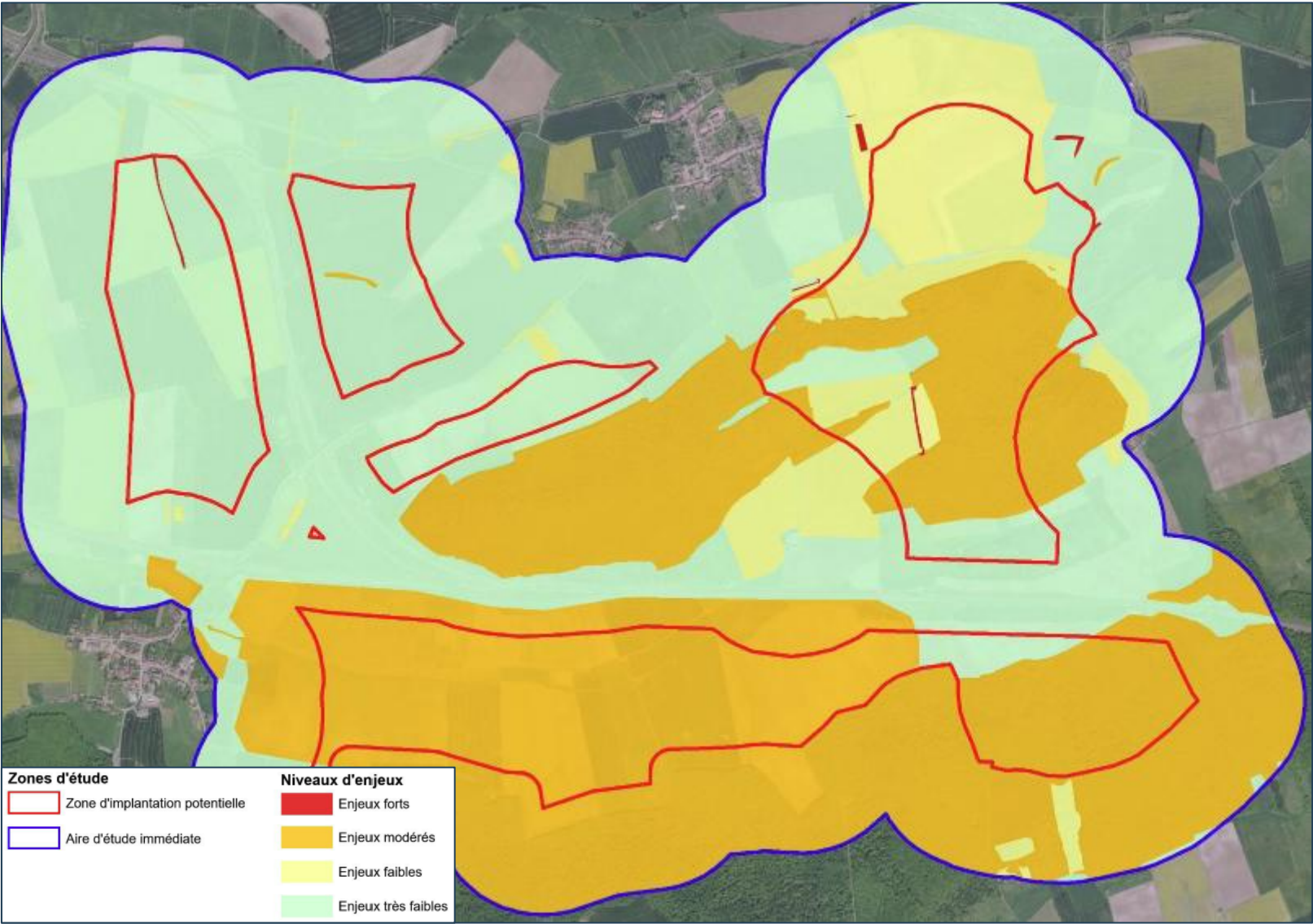


ETUDE ENVIRONNEMENTALE – Enjeux floristiques



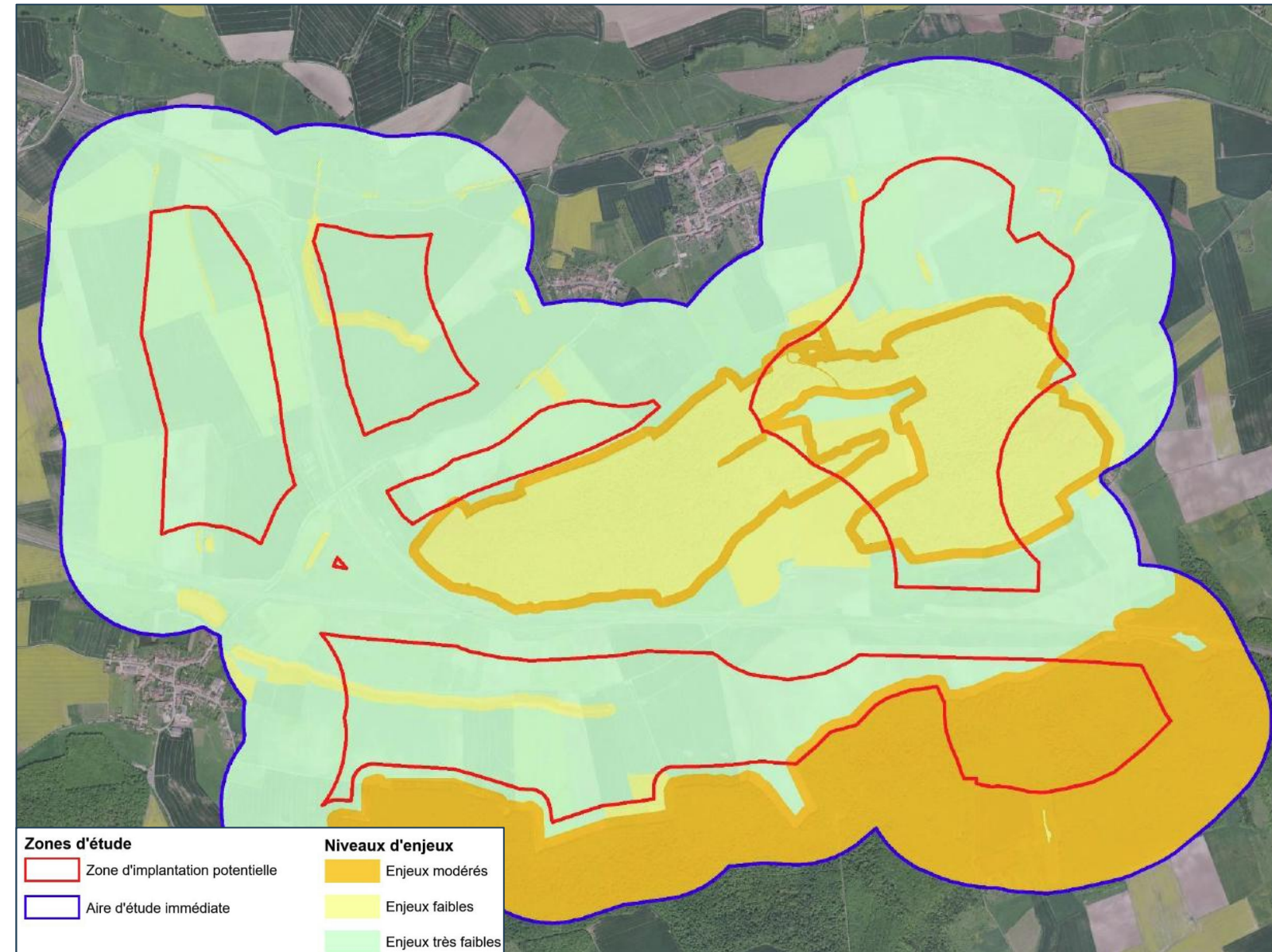
Habitats (EUNIS)	Habitat d'intérêt communautaire	État de conservation	Description	Niveau d'enjeu
G1.111 - Saulaie résiduelle	Oui	Moyen	Une espèce patrimoniale y est présente : <i>Jacobaea paludosa</i> . Elle est protégée à l'échelle régionale.	Fort
			Cet habitat a très probablement subi une pression importante liée au contexte agricole et/ou à une probable modification du régime hydraulique, entravant sa libre évolution.	Modéré
E5.412 - Mégaphorbiaie occidentale rivulaire dominée par <i>Filipendula ulmaria</i>	Oui	Moyen	Le cortège est peu diversifié, on note la présence de quelques espèces abondantes et dominantes au sein de la communauté.	Modéré
E2.221 - Prairies de fauche xéromésophiles planitiaies subatlantiques	Non	Bon	Le cortège en présence est diversifié. Une parcelle héberge <i>Saxifraga granulata</i> sur une zone de tonte. Sur une zone située au sud, dont l'action de fauche ne semble plus pratiquée, on note la présence de <i>Quercus pubescens</i> et <i>Betonica officinalis</i> .	Modéré
G1.6312 - Hétraies médio-européennes à <i>Asperula</i> et à <i>Melique</i>	Oui	Bon	Les différentes strates possèdent un cortège spécifique riche d'espèces. La futaie est irrégulière, et donc attractive pour la faune. On note la présence de <i>Picea abies</i> au sein du boisement, réparti en patches.	Modéré
G1.A13 - Frénale - chênaie à <i>Arum</i>	Oui	Bon	La flore compagne est bien exprimée. Le sous-bois est dense.	Modéré
I1.1 - Monocultures intensives	Non	Mauvais	On note la présence de deux espèces patrimoniales au sein des cultures : <i>Legousia speculum veneris</i> , au sud-ouest, et <i>Scandix pecten veneris</i> au nord-est.	Modéré
			La gestion intensive des parcelles est défavorable à l'installation des communautés floristiques. On note cependant la présence de <i>Legousia speculum veneris</i> sur une parcelle située au sud-ouest de la zone étudiée.	Très faible

ETUDE ENVIRONNEMENTALE – Enjeux avifaune



Enjeux	Espèces
Forts	• Busard cendré : individu en chasse sur la zone d'étude durant la période nuptiale. • Milan royal (en périodes de migration pré- et postnuptiale) : Flux migratoires conséquents durant ces périodes : 44 contacts en automne et 76 au printemps. • Moineau friquet : Observations récurrentes de l'espèce tout au long de la saison - Nidification possible au sein d'une haie localisée dans la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, au sein de la zone d'implantation potentielle.
Modérés	• Pic noir, Pic mar : Espèces forestières sédentaires – Présences régulières tout au long de l'année. • Rapaces en chasse au sein de la zone d'implantation potentielle durant la période nuptiale : Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon pèlerin, Milan noir et Milan royal. • Espèce hivernante fréquentant le site : Grande Aigrette, Grue cendrée, Milan royal. • Espèces de passereaux potentiellement nicheuses : Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Rousserolle turdoïde, Tarier pâle, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe. • Rapaces migrateurs fréquentant le site pour s'alimenter (période inter-nuptiale) : Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin, Milan noir • Cigogne blanche, Grande Aigrette, Héron pourpré : Espèces fréquentant le site au cours de leur migration • Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur : Espèces migratrices fréquentant le site en halte.
Faibles	• Cortège de passereaux patrimoniaux communs (période inter-nuptiale) : présence d'espèces communes en région durant l'hiver et les périodes de migration : Bouvreuil pivoine, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Gobemouche noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Moineau friquet, Pipit farlouse, Pouillot fitis, Roitelet huppé, Sizerin flammé, Tarier pâle, Tarier des prés, Traquet motteux, Verdier d'Europe. • Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Hibou des marais, Martinet noir : Transit sur le site pour chasser (zone d'alimentation). • Busard des roseaux, (en période nuptiale) : Territoire occasionnel de chasse au sein des espaces ouverts et cultivés. • Vanneau huppé (période inter-nuptiale) : fréquentation des milieux ouverts du site en période migratoire. • Espèces sédentaires : Alouette des champs, Effraie des clochers, Faucon crécerelle.
Très faibles	• Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment

ETUDE ENVIRONNEMENTALE – Enjeux chiroptères



Enjeux modérés

- **Lisières du boisement (tampon de 50 mètres en milieu ouvert)** : Diversité maximale sur le site (onze espèces) – Territoire de chasse de la Pipistrelle commune, de la Barbastelle d'Europe, du Grand Murin et de la Sérotine commune – Corridors de déplacement pour l'ensemble du cortège dont le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer ou encore la Noctule de Leisler.
- **Boisement au sud** : Gîtes potentiels pour des espèces arboricoles telles que la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, le Murin à oreilles échancrées – Secteurs d'intérêts de nombreux murins et oreillards – Territoire de chasse de la Barbastelle d'Europe, de la Pipistrelle commune, de la Noctule de Leisler et du Grand Murin – Corridors de déplacements.

Enjeux faibles

- **Autres éléments arborés (haie, ripisylve, vergers)** : Faible activité chiroptérologique mais territoire de transit pour les espèces contactées – Zone ponctuelle de chasse pour la Sérotine commune – Corridors de déplacement.
- **Boisement central** : Gîtes potentiels pour des espèces arboricoles telles que la Barbastelle d'Europe, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Noctule commune ou encore la Noctule de Leisler – Activité moindre que le boisement situé au sud – Présence du Petit Rhinolophe uniquement lors des transits printaniers.
- **Prairies de fauche et de pâturage** : Zone plus intéressante pour l'entomofaune et donc pour la chiroptérofaune.
- **Cours d'eau intermittent dans une entité au nord-ouest** : Zone privilégiée de transit par la chiroptérofaune par rapport aux cultures attenantes.

Enjeux très faibles

- **Cultures** : Secteur d'activité faible de la chiroptérofaune durant toute l'année – Zone de chasse occasionnelle de la Pipistrelle commune – Zone de transit pour le reste du cortège chiroptérologique.

ETUDE ENVIRONNEMENTALE – Enjeux autre faune

Mammifères « terrestres »

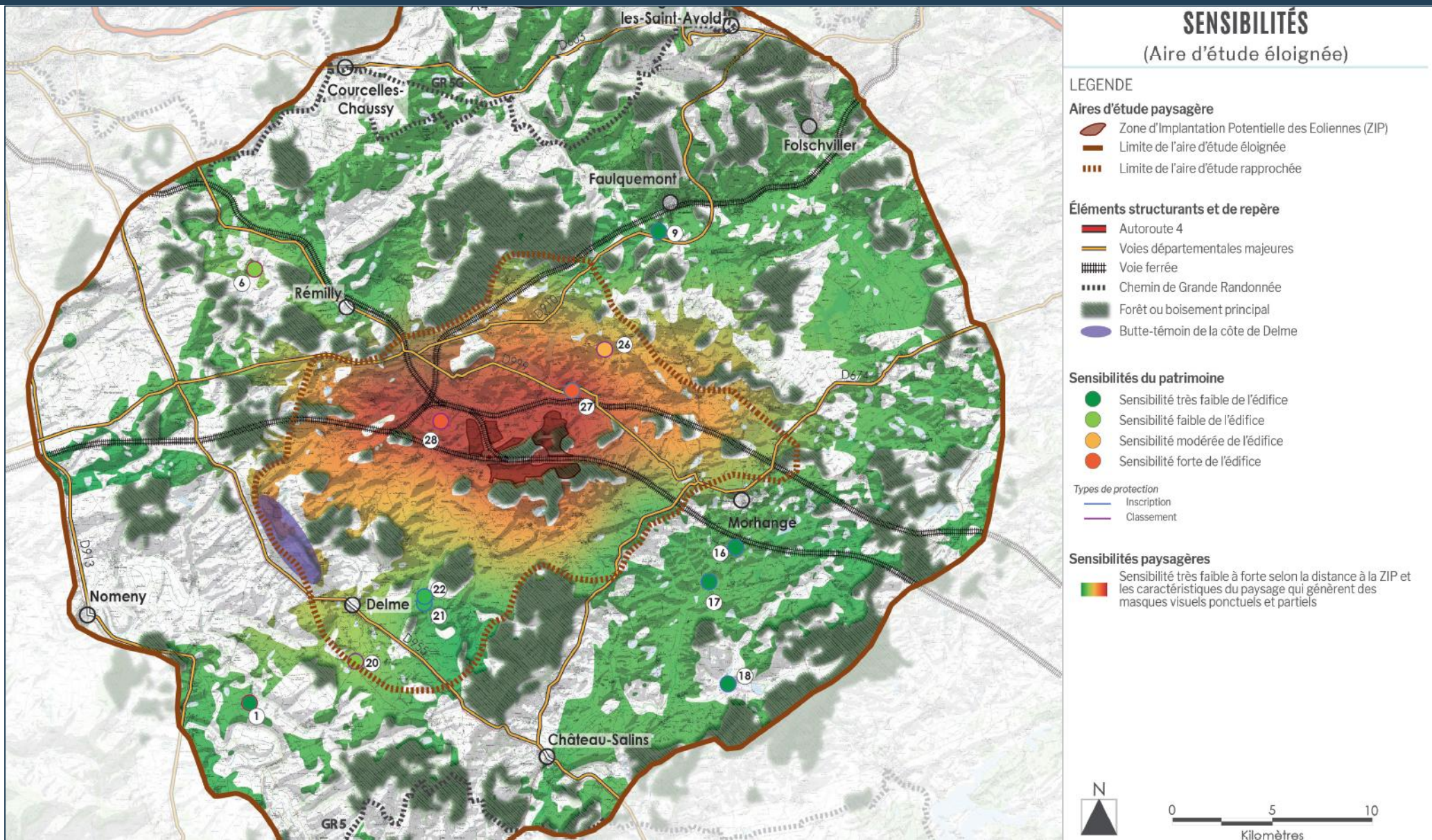
Entomofaune

Zones d'étude		Niveaux d'enjeux	
	Zone d'implantation potentielle		Enjeux très forts
	Aire d'étude immédiate		Enjeux forts
			Enjeux modérés
			Enjeux faibles
			Enjeux très faibles

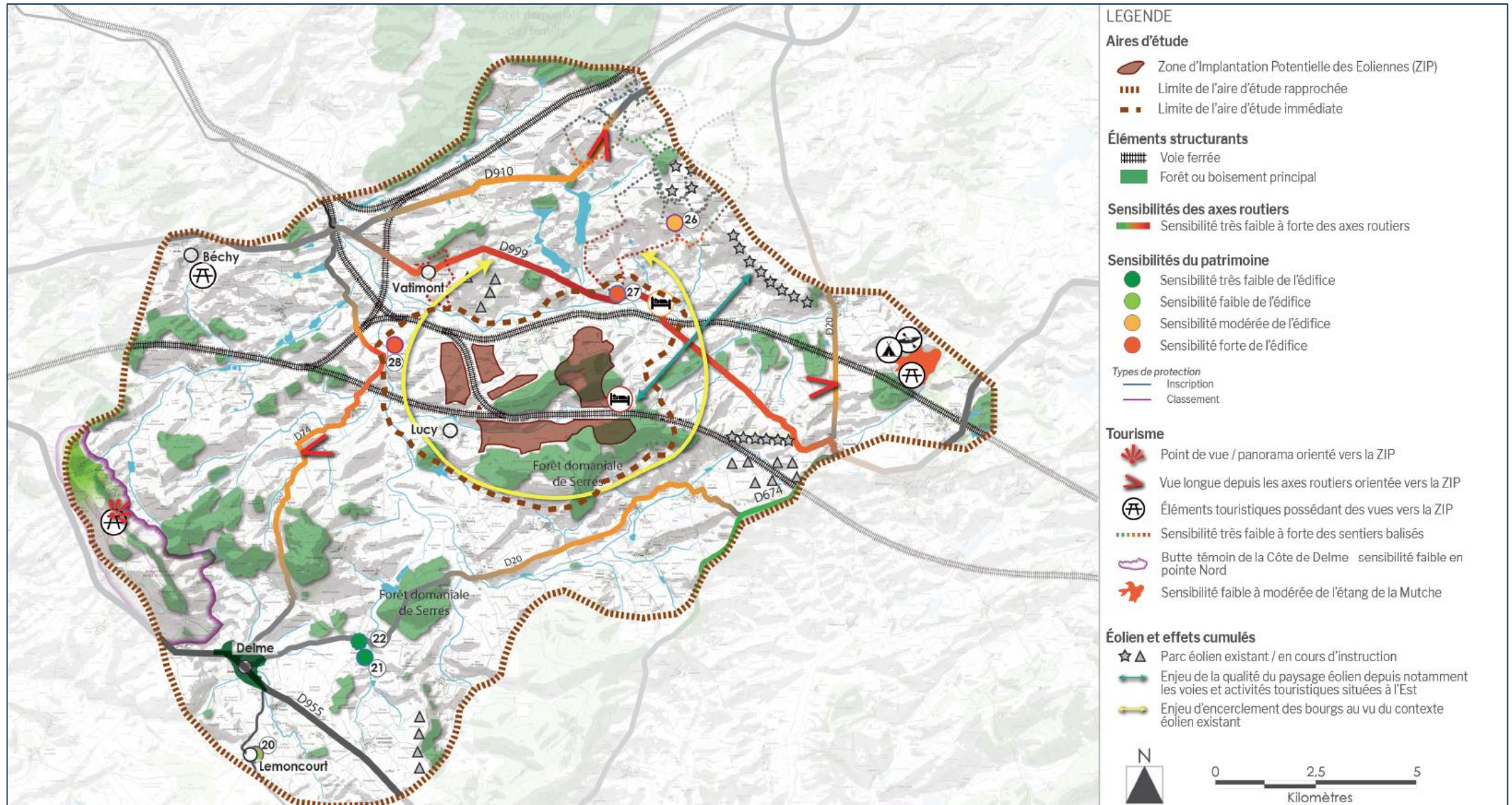
Amphibiens

Reptiles

ETUDE PAYSAGERE – Paysage et patrimoine (AEE)



ETUDE PAYSAGERE – Paysage et patrimoine (AER)



ETUDE PAYSAGERE – Paysage et patrimoine (AEI)





Etude des variantes d'implantation

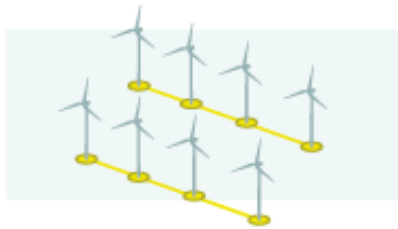
La construction des scénarios et des variantes

Construction des scénarios et des variantes

1. Définition et évaluation des scénarios d'implantation :



Ligne



Double ligne

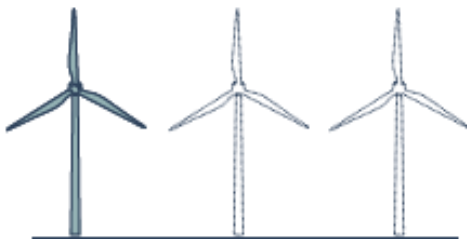


Courbe



Îlots

2. Déclinaison du meilleur scénario selon des variantes pour tendre vers l'implantation de moindre impact :

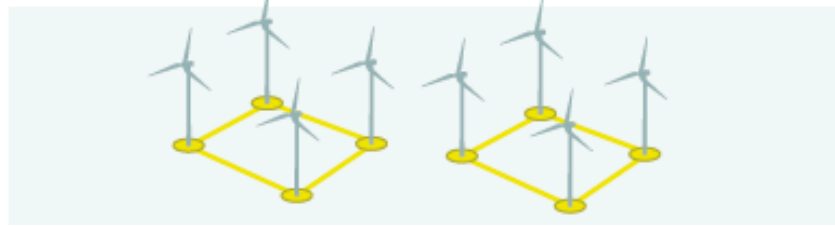


Par exemple en faisant varier le nombre d'éoliennes et leurs dimensions.

Îlots v2



Îlots v3



- Concevoir des scénarios d'implantation sur la base des enjeux et sensibilités relevés précédemment;
- Comparer ces scénarios au regard des différentes thématiques ;
- Faire des choix en intégrant les différentes parties prenantes pour retenir le scénario le plus adapté;
- Etudier des variantes d'implantation à partir du scénario retenu en améliorant les réponses qu'elles apportent vis-à-vis des enjeux, des sensibilités et des attentes locales.

Choix des variantes de Lesse et Chenois

Lesse :



Une courbe de 5 éoliennes

VARIANTE 1



Chenois:



2 lignes qui se croisent à 6 éoliennes

Choix des variantes de Lesse et Chenois

Lesse :



Maillage de 6 éoliennes

VARIANTE 2



Chenois:



Ligne nord-sud de 5 éoliennes

Choix des variantes de Lesse et Chenois

Lesse :

Variante 3



Variante finale

Chenois:

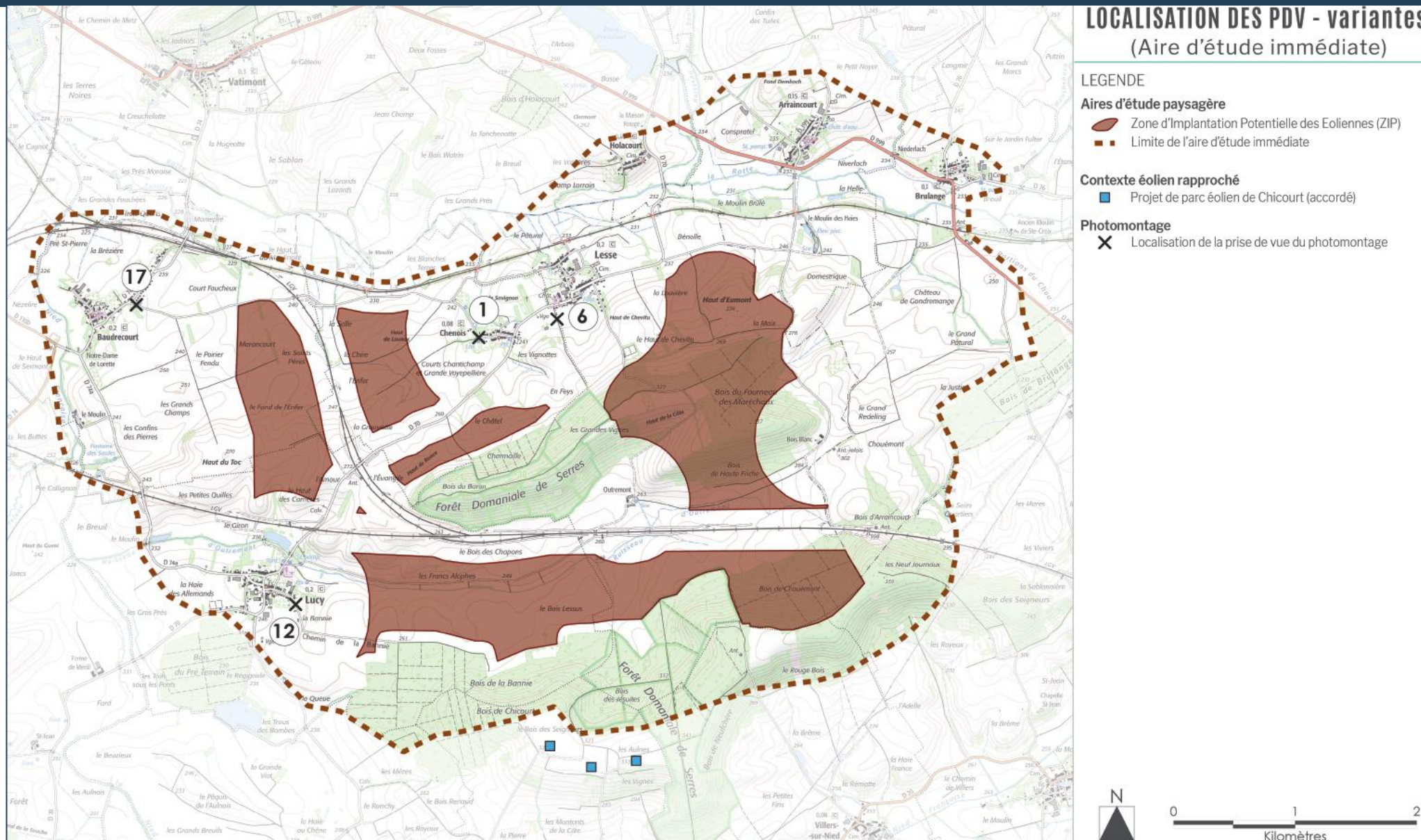


Mix courbe et maillage de 4
éoliennes



Ligne nord-sud de 4
éoliennes

ETUDE PAYSAGERE – Localisation des points de vue



Analyse des impacts : point de vue n° 1



Analyse des impacts : point de vue n° 6

VARIANTE 1



Photomontage - Vue filaire - 180°

VARIANTE 2



Photomontage - Vue filaire - 180°

VARIANTE 3



Photomontage - Vue filaire - 180°

Analyse des impacts : point de vue n° 12



Analyse des impacts : point de vue n° 17





**Analyses des
impacts**

Analyse des impacts et mesures

Impacts résiduels sur la flore et les habitats naturels

Phase	Nature	Type	Groupe / espèce	Impact brut	Mesures d'évitement	Impacts après évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
Travaux / Exploitation	Direct, permanent	Destruction d' individus	<i>Jacobaea paludosa</i>	Fort	ME1, ME2, ME3	Très faible	MR1, MR4, MR5, MR6	L'emprise du projet a été optimisée afin d'utiliser les chemins existants et d'éviter l'ensemble des secteurs à enjeux pour la flore et les habitats. La consommation d'espaces agricoles a également été limitée.
			<i>Legousia speculum-veneris</i> , <i>Scandix pecten-veneris</i>	Modéré				
			<i>Picea abies</i> , <i>Saxifraga granulata</i>	Très faible				
			Flore commune <i>Quercus pubescens</i> et <i>Betonica officinalis</i>	Très faible				
		Destruction d' habitats	Saulaie résiduelle, Hêtraie médio-européenne, Frênaie-chênaie, Prairies de fauche xéromésophiles planitiales subatlantiques	Modéré	ME1, ME2	Très faible		
			Milieux semi-ouverts	Faible				
			Autres habitats	Très faible	-	Très faible		
			Zones humides	Modéré	ME3	Faible		MR4, MR5, MR6

Analyse des impacts et mesures

Impacts résiduels sur l'avifaune

Phase	Impact				Mesures d'évitement	Description des impacts après évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
	Nature	Type	Groupe / espèce	Impact brut				
Travaux	Direct, temporaire	Dérangement, abandon et/ou destruction de nichées en période de reproduction	Busard cendré, Moineau friquet, Pie-grièche écorcheur	Fort	ME1, ME2, ME3, ME4	Fort	MR1, MR2, MR3, MR4, MR5	Plusieurs mesures visent à limiter les emprises (utilisation des chemins, agencement du parc, emprise au sein de la ZIP, nombre d'éoliennes), permettant ainsi de limiter le dérangement. Par ailleurs, l'adaptation du planning de chantier permet de réduire significativement les impacts pour l'avifaune nicheuse. Le suivi de chantier permettra de s'assurer de l'absence de sensibilité. Les impacts résiduels sont jugés très faibles.
			Busard Saint-Martin	Modéré		Modéré		
			Cortège d'oiseaux patrimoniaux potentiellement nicheurs : Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Pic noir, Tarier pâtre, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe, Alouette des champs, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Rousserolle turdoïde.	Modéré		Modéré		
			Cortège d'espèces qui fréquente les espaces ouverts : Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir.	Faible		Faible		
			Autres espèces présentes en période de reproduction	Très faible		Très faible		
		Dérangement hors période de reproduction	Pic mar, Pic noir	Modéré				
			Moineau friquet, Alouette lulu	Faible				
			Autres espèces présentes hors période de reproduction	Très faible				

Analyse des impacts et mesures

Impacts résiduels sur l'avifaune

Phase	Impact				Mesures d'évitement	Description des impacts après évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
	Nature	Type	Groupe / espèce	Impact brut				
Exploitation	Direct, permanent	Perte d'habitat	Cortège patrimonial des milieux semi-ouverts à fermés	Modéré	ME1, ME2, ME3, ME4	Très faible	MR1, MR2 MR5	Plusieurs mesures visent à limiter les emprises permettant ainsi de limiter la perte d'habitat. Le projet s'est orienté vers les habitats de moindre enjeu pour l'avifaune (monocultures). Au regard de la surface totale du projet, l'impact résiduel est jugé très faible.
			Cortège patrimonial des milieux ouverts	Faible		Très faible		
			Autres espèces	Très faible	-	Très faible		
Exploitation	Direct, permanent	Collisions	Milan royal	Fort	-	Fort	MR1, MR2, MR9, MR11, MR12,	La réduction du nombre d'éoliennes, l'agencement du parc permettent de limiter les risques de collision pour l'avifaune. Par ailleurs, la garde au sol de 33 m permet de limiter les risques de collision pour les espèces qui se nourrissent et volent à basse altitude (notamment les busards, passereaux et pics). La limitation de l'attractivité des plateformes et l'interdiction de certaines pratiques agricoles permettent de réduire les risques d'impacts. Le système de détection permet de garantir un impact résiduel très faible.
			Faucon pèlerin, Milan noir, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré	Modéré		Modéré		
			Balbusard pêcheur, Grande Aigrette, Cigogne blanche, Grue cendrée, Faucon crécerelle, Bondrée apivore, Hibou des marais	Faible		Faible		
			Reste du cortège	Très faible		Très faible		
		Effet barrière	Ensemble du cortège	Faible		Faible	MR2	Au regard de la surface disponible de la ZIP, le choix s'est porté sur un agencement du parc dans deux secteurs de la ZIP, avec une implantation comprenant 8 éoliennes. Les trouées de vol libre entre les deux grappes de 4 éoliennes permettent de réduire l'effet barrière.

Analyse des impacts et mesures

Impacts résiduels sur les chiroptères

Phase	Impact				Mesures d'évitement	Description des impacts après évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
	Nature	Type	Groupe / espèce	Impact brut				
Travaux	Direct, temporaire	Dérangement / Destruction d'individus	Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Noctule commune, Noctule de Leisler	Fort	ME1, ME2, ME3, ME5	Très faible	MR1, MR2, MR3, MR5	Les secteurs d'intérêt pour les chiroptères ne seront pas concernés par le projet. Par ailleurs, l'agencement du parc, le choix de gabarit et l'adaptation du planning de travaux ainsi que le suivi de chantier seront également bénéfiques pour les chiroptères.
			Ensemble du cortège	Modéré				
Exploitation	Direct, permanent	Perte d'habitat de gîte et de chasse	Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Noctule commune, Noctule de Leisler	Fort				
			Ensemble du cortège : milieux fermés et semi-ouverts	Modéré				
			Ensemble du cortège : milieux ouverts	Très faible				
Exploitation	Direct, permanent	Barotraumatisme et collisions	Noctule de Leisler, Noctule commune	Fort	-	Fort	MR2, MR7, MR8, MR9, MR10, MR11	Plusieurs mesures sont prévues afin de limiter l'attractivité des éoliennes (obturation des nacelles, éviter l'éclairage, sol minéral). Par ailleurs, le choix du gabarit de machine permet une garde au sol de 33m. Pour les espèces de haut vol le plan de bridage permet de réduire significativement les risques de collisions. Les impacts résiduels sont jugés très faibles.
			Pipistrelle commune, Sérotine commune	Modéré		Modéré		
			Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius	Faible		Faible		
			Ensemble du cortège (hors espèces de « haut vol »)	Très faible		Très faible		

Analyse des impacts et mesures

Synthèse des mesures ERC-A sur le milieu naturel

N° de la mesure	Nom de la mesure	Coût
ME1	Eviter les Zones Naturelles remarquables et la Trame Verte et Bleue	Inclus dans la conception du projet
ME2	Evitement des habitats d'intérêt communautaire et de la flore patrimoniale	Inclus dans la conception du projet
ME3	Evitement des continuités écologiques locales et des zones humides	Inclus dans la conception du projet
ME4	Evitement des secteurs d'intérêt pour l'avifaune nicheuse	Inclus dans la conception du projet
ME5	Evitement des secteurs de gîtes et des zones de chasse principales pour les chiroptères	Inclus dans la conception du projet
ME6	Evitement des secteurs d'intérêt pour la faune « terrestre »	Inclus dans la conception du projet
ME7	Éviter les perturbations nocturnes	Inclus dans la conception du projet
ME8	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires	Inclus dans la conception du projet
MR1	Utiliser au maximum les chemins existants	Inclus dans la conception du projet
MR2	Agencement du parc et choix du modèle de machine	Inclus dans la conception du projet
MR3	Optimisation de la date de démarrage des travaux	Inclus dans la conception du projet

MR4	Identification des sensibilités préalablement au démarrage du chantier	Environ 2500 € HT
MR5	Mise en place d'un suivi écologique de chantier	Environ 8000 € HT
MR6	Réduire les risques de fuite de polluant	Inclus dans la conception du projet
MR7	Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion	Inclus dans la conception du projet
MR8	Éviter l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes	Inclus dans la conception du projet
MR9	Limiter l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes	Environ 2500 € HT / an
MR10	Régulation des éoliennes en faveur des chiroptères	Coût du dispositif + perte de productible
MR11	Interdiction de certaines pratiques agricoles susceptibles d'attirer l'avifaune et les chiroptères	Inclus dans la conception du projet
MR12	Mise en place d'un dispositif anticollisions	Coût du dispositif + perte de productible
MS1	Étude de la mortalité sur l'avifaune et les chiroptères	Environ 60 000 HT / an
MS2	Suivi d'activité des chiroptères	Environ 22 000 € HT / an
MS3	Suivi des comportements de l'avifaune	Environ 10 000 € HT / an

Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la D70 en sortie sud de Chenois



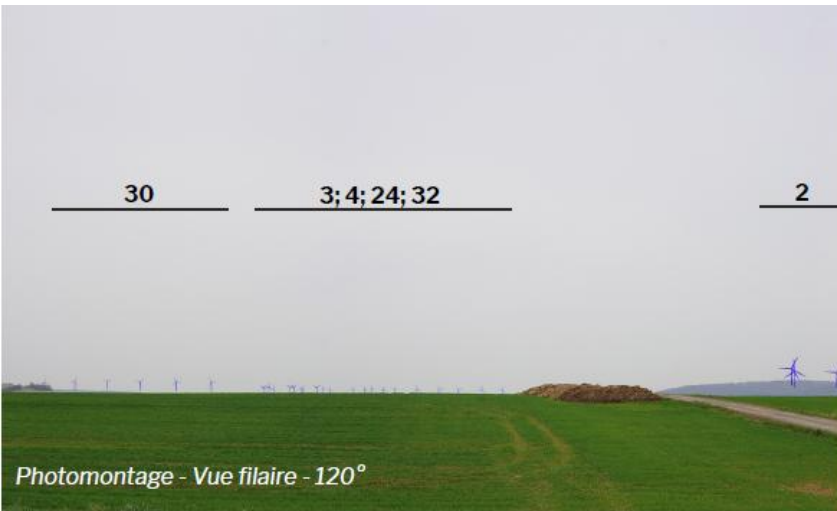
Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la frange sud de Lesse



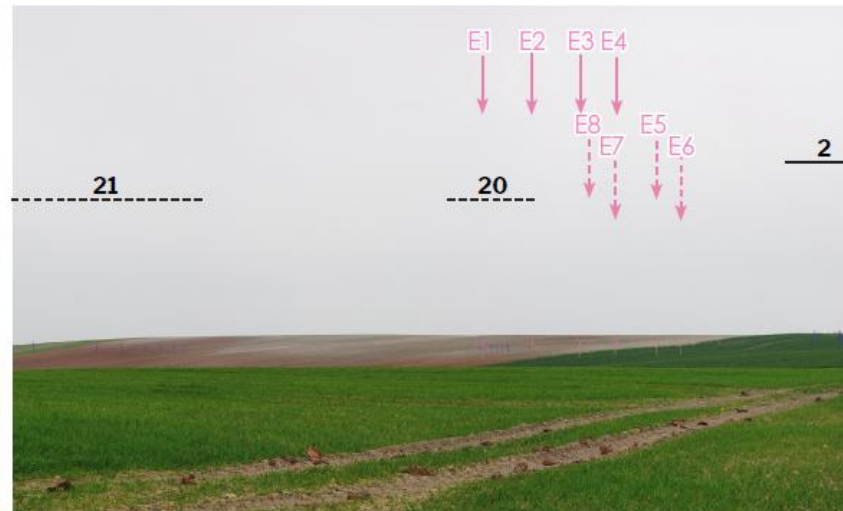
Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la D999, à l'ouest de Baronville



Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis l'espace sportif en sortie sud-est du bourg de Béchy



Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la sortie nord-ouest du bourg de Destry



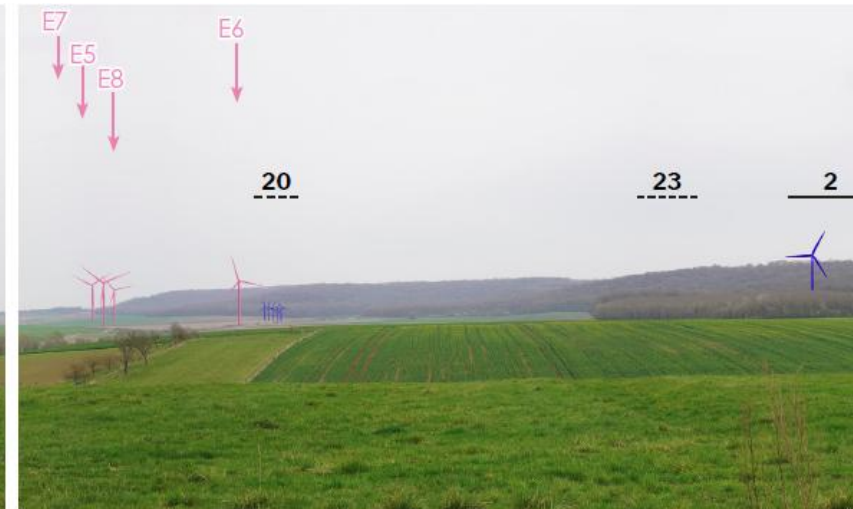
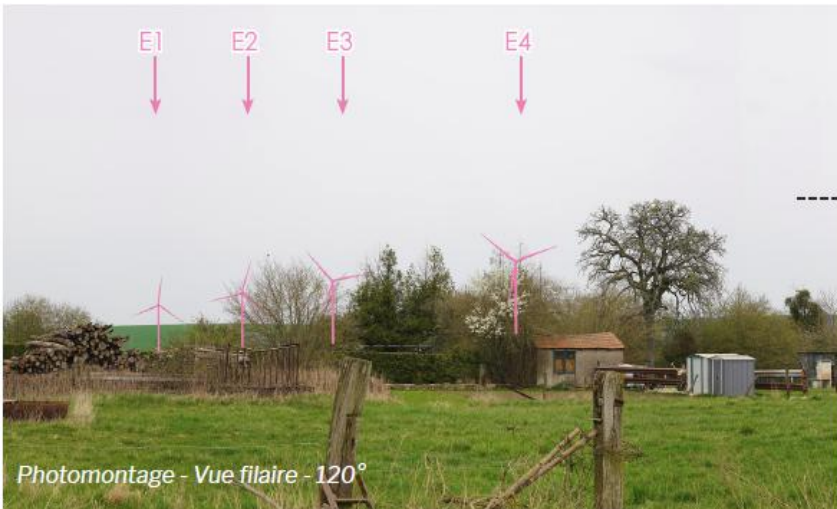
Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la rue principale d'Holacourt



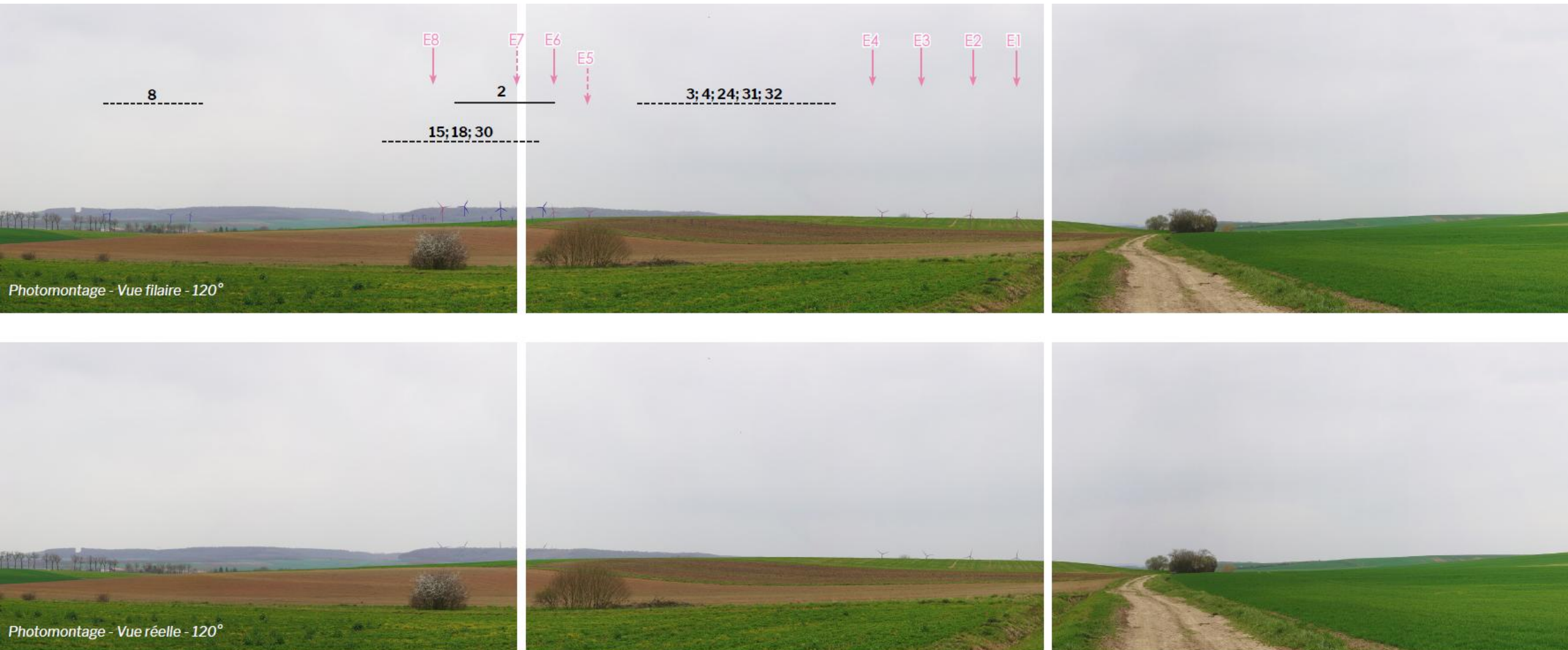
Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis la frange est du bourg de Lucy



Analyse des impacts et mesures

Photomontage depuis le sentier balisé entre Arraincourt et Thicourt



Analyse des impacts et mesures

Synthèse des impacts paysagers sur les lieux touristiques

LIEUX TOURISTIQUES								
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences				
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Si étudié par un photomontage	Incidence brute	Mesures paysagères	Incidence résiduelle
Vallée de la Seille	Site Natura 2000, lieu de promenade et d'activités touristiques	éloignée	Sensibilité faible à nulle	Hors de la ZIV	47	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
GR5	Chemin de Grande Randonnée	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
GR5G	Chemin de Grande Randonnée	éloignée	Sensibilité faible à très faible	Majoritairement hors de la ZIV	52	Incidence ponctuellement très faible sinon nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement très faible sinon nulle
Étang de la Tensch	Plan d'eau avec activités touristiques	éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
La Côte de Delme	Butte-témoin avec tables d'orientation et circuits de promenade	rapprochée	Sensibilité faible à nulle	Partiellement dans la ZIV	40	Incidence ponctuellement faible à très faible au Nord sinon nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement faible à très faible au Nord sinon nulle
L'étang de la Mutche	Plan d'eau avec activités touristiques	rapprochée	Sensibilité modérée à faible	Partiellement dans la ZIV	34	Incidence ponctuellement très faible sinon nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement très faible sinon nulle
Le Circuit de Vatimont	Sentier de promenade balisé	rapprochée	Sensibilité forte	Dans la ZIV	29	Incidence modérée en partie Sud et très faible en partie Nord	Bourse aux arbres	Incidence faible à très faible
La Voie Romaine	Sentier de promenade balisé	rapprochée	Sensibilité faible à nulle	Partiellement dans la ZIV	43	Incidence ponctuellement très faible, sur les hauteurs, sinon nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement très faible, sur les hauteurs, sinon nulle
La Frontière des Langues	Sentier de promenade balisé	rapprochée	Sensibilité modérée à nulle	Partiellement dans la ZIV	43	Incidence très faible en partie Sud et globalement nulle en partie Nord	Pas de mesure particulière	Incidence très faible en partie Sud et globalement nulle en partie Nord
La Poterie	Sentier de promenade balisé	rapprochée	Sensibilité modérée à nulle	Partiellement dans la ZIV	32	Incidence faible à nulle	Pas de mesure particulière	Incidence faible à nulle
L'Allée St-Pierre	Sentier de promenade balisé	immédiate rapprochée	Sensibilité forte à nulle	Dans la ZIV	21, 31, 32	Incidence faible proche d'Arraincourt sinon très faible à nulle	Pas de mesure particulière	Incidence faible proche d'Arraincourt sinon très faible à nulle
Le Jardin de Norah	Chambres d'hôtes	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	22	Incidence très faible	Pas de mesure particulière	Incidence très faible
La ferme du Bois Blanc	Chambres d'hôtes	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	10	Incidence forte à modérée	Bourse aux arbres	Incidence modérée à faible

Analyse des impacts et mesures

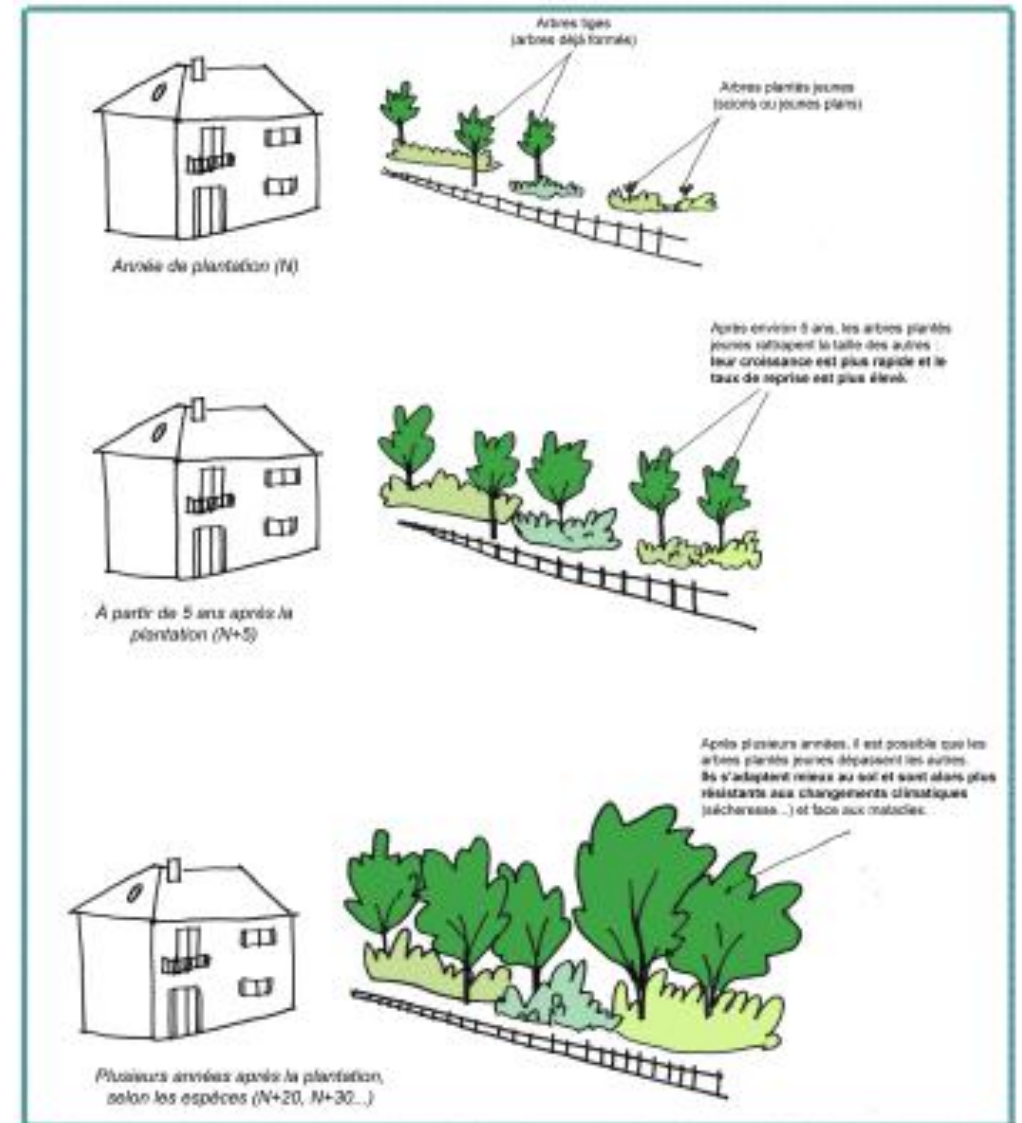
Synthèse des impacts paysagers sur les lieux de vie

LIEUX HABITÉS ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES								
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences				
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZIV	Si étudié par un photomontage	Incidence brute	Mesures paysagères	Incidence résiduelle
Longeville-les-Saint-Avold	Bourg	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Folschviller	Bourg	éloignée	Sensibilité très faible	Majoritairement hors de la ZIV	54	Incidence ponctuellement très faible et majoritairement nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement très faible et majoritairement nulle
Créhangé	Bourg	éloignée	Sensibilité faible à très faible	Dans la ZIV	53	Incidence très faible à nulle	Pas de mesure particulière	Incidence très faible à nulle
Faulquemont	Bourg	éloignée	Sensibilité faible à très faible	Dans la ZIV	-	Incidence très faible à nulle	Pas de mesure particulière	Incidence très faible à nulle
Morhange	Bourg	éloignée	Sensibilité faible à très faible	Majoritairement hors de la ZIV	-	Incidence ponctuellement très faible et majoritairement nulle	Pas de mesure particulière	Incidence ponctuellement très faible et majoritairement nulle
Château-Sallins	Bourg	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZIV	47	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Nomeny	Bourg	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Rémilly	Bourg	éloignée	Sensibilité très faible	Majoritairement hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Courcelles-Chaussy	Bourg	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Delme	Bourg	rapprochée	Sensibilité très faible	Majoritairement hors de la ZIV	-	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Lemoncourt	Bourg	rapprochée	Sensibilité très faible	Dans la ZIV	38	Incidence très faible en frange Est, nulle sur le reste	Pas de mesure particulière	Incidence très faible en frange Est, nulle sur le reste
Béchy	Bourg	rapprochée	Sensibilité très faible	Dans la ZIV	41	Incidence nulle	Pas de mesure particulière	Incidence nulle
Vatimont	Bourg	rapprochée	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	42	Incidence globalement faible, plus modérée en frange Sud et entrée de bourg Est	Bourse aux arbres	Incidence faible à très faible
Lucy	Bourg	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	12, 13, 14	Incidence globalement modérée, plus faible au Sud/Ouest	Bourse aux arbres, enfouissement de lignes aériennes	Incidence faible
Baudrecourt	Bourg	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZIV	15, 16, 17	Incidence modérée au Nord et très faible, voire nulle, sur le reste	Bourse aux arbres, enfouissement de lignes aériennes	Incidence faible au Nord et très faible, voire nulle, sur le reste
Holacourt	Bourg	immédiate	Sensibilité faible à très faible	Dans la ZIV	19	Globalement très faible, mais plus modérée en frange Ouest	Bourse aux arbres	Incidence très faible
Arraincourt	Bourg	immédiate	Sensibilité faible à très faible	Dans la ZIV	20, 21	Incidence très faible	Pas de mesure particulière	Incidence très faible
Brulange	Bourg	immédiate	Sensibilité faible à très faible	Dans la ZIV	22	Incidence très faible	Pas de mesure particulière	Incidence très faible
Chenois	Bourg	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8	Incidence ponctuellement forte et globalement modérée	Bourse aux arbres, enfouissement de lignes aériennes	Incidence modérée à faible
Lesse	Bourg	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	6, 7, 8, 9	Incidence modérée à faible	Bourse aux arbres, enfouissement de lignes aériennes	Incidence faible
Outremont	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZIV	11	Incidence forte	Bourse aux arbres	Incidence modérée à faible

Analyse des impacts et mesures

Mesures paysagères : plantations / bourse aux arbres

- Intégration du transformateur dans chaque mât
- Enfouissement des réseaux entre les éoliennes
- Choix du site d'implantation
- Choix de l'éolienne et de la géométrie d'implantation
- Balisage lumineux
- Habillage du poste de livraison
- Plantations / bourse aux arbres



Analyse des impacts et mesures

Mesures paysagères : enfouissement de lignes aériennes

- Intégration du transformateur dans chaque mât
- Enfouissement des réseaux entre les éoliennes
- Choix du site d'implantation
- Choix de l'éolienne et de la géométrie d'implantation
- Balisage lumineux
- Habillage du poste de livraison
- Plantations / bourse aux arbres
- Enfouissement de lignes aériennes



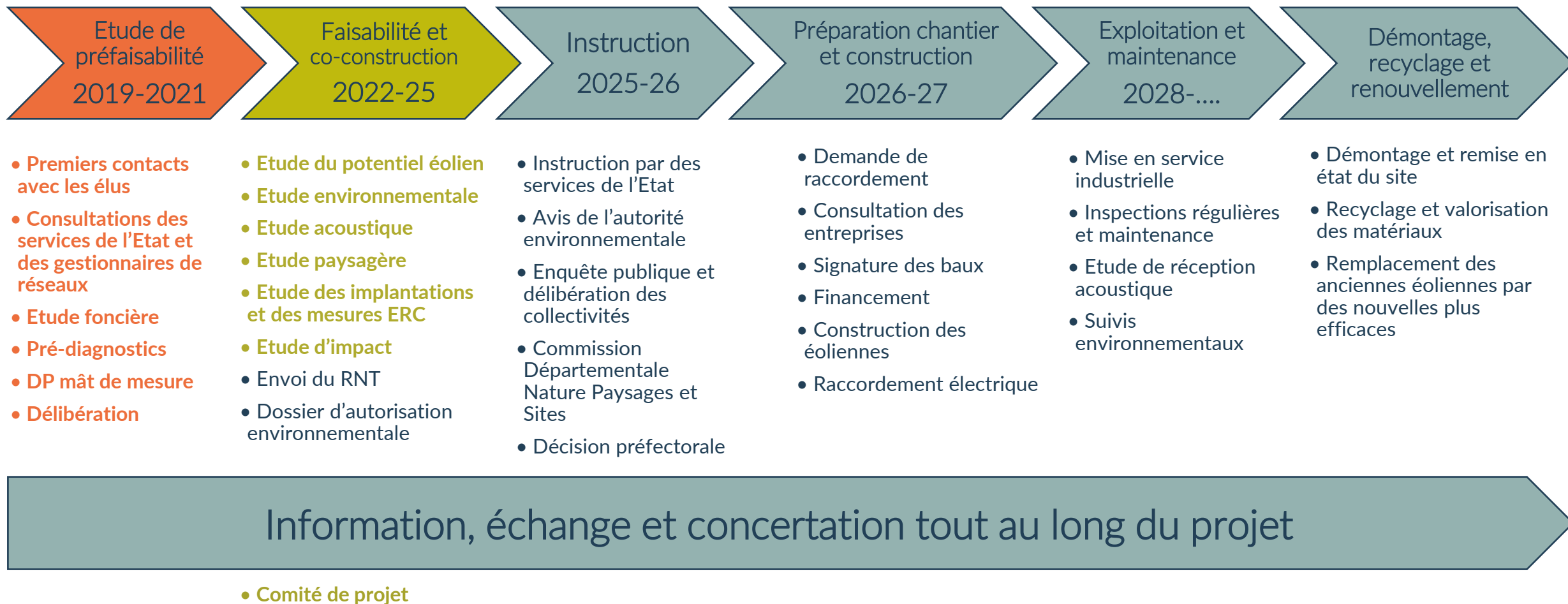
IMPACTS ET MESURES : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Retombées	Entre 28,8 et 33,6 MW (8 x 3,6 à 4,2 MW)			
	Chenois	Lesse	Communauté de communes	Riverains, propriétaires et agriculteurs
Fiscalité (€/an)	34 000 à 38 000	34 000 à 38 000	150 000 à 180 000	
Loyers éoliennes et postes (€/an)	1 500 à 3 000	2 000 à 4 000		90 000 à 110 000
Indemnités chemins (€/an)	2 000 à 4 000	2 000 à 4 000		
Total (€/an)	37 500 à 45 000	38 000 à 46 000	150 000 à 180 000	90 000 à 110 000
	315 500 à 381 000 €/an (sans la fiscalité revenant au département)			
Sur 25 ans (€)	937 500 à 1 125 000	950 000 à 1 150 000	3 750 000 à 4 500 000	2 250 000 à 2 750 000
Mesures ERC-A (1 x)	100 000 à 120 000 €	100 000 à 120 000 €		100 000 à 120 000 €



Prochaines étapes
et
Questions / réponses

PROCHAINES ETAPES



L'EQUIPE DE SEPPALE RESTE A VOTRE ECOUTE !



Damien VACALUS

Directeur associé développement



d.vacalus@sepale.com



06 20 95 41 72

RESTONS EN CONTACT

59 RUE DE L'ABONDANCE
69003 LYON



www.sepale.com



Annexes

Historique du projet : information et concertation



2019 -2020

→ premiers contacts, réunions de présentation et délibérations

2021

→ Comité de pilotage n°1, bulletin n°1 et permanences d'info en janvier
→ Lancement des études environnementales et installation du mât de mesure
→ Comité de pilotage n°2 en avril
→ Comité de pilotage n°3, bulletin n°2 et permanences d'info en octobre

2022

→ Etudes acoustiques et paysagères
→ Bulletin n°3 en février et visite d'un parc éolien et d'un chantier en mars

2023

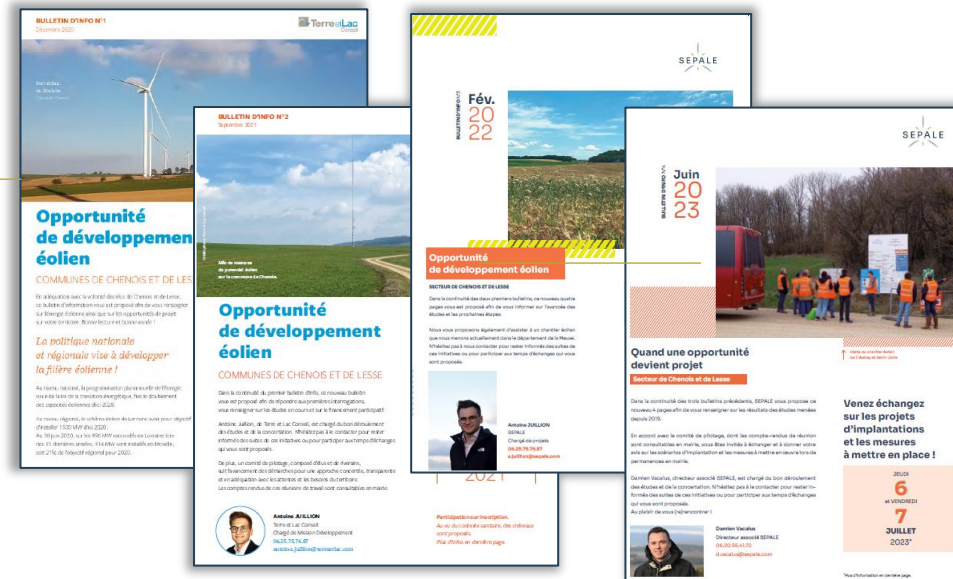
→ Comité de pilotage n°4 en février
→ Finalisation des états initiaux et réflexion sur les implantations et les mesures
→ Bulletin n°4 en juin, porte-à-porte et permanences d'information en juillet
→ Comité de pilotage n°5 en octobre

2024

→ Comité de pilotage n°5 en avril
→ Bulletin n°5 + visite chantier Laneuveville-en-Saulnois + permanences d'information en mai
→ Conseils municipaux en octobre et novembre

2025

→ Comité de projet 
→ Finalisation des études et montage du dossier de DAE
→ Envoi du résumé non technique et dépôt du dossier en préfecture



Concertation



RETOUR SUR L'INFORMATION ET LA CONCERTATION 2023

→ Chenois le jeudi 6 juillet 2023 de 14h à 20h et Lesse, le vendredi 7 juillet de 8h à 14h;

Présentation des études, des propositions d'implantations et de mesures

→ Recueillir l'avis des habitants :

➡ 22 Participants et 10 Questionnaires remplis

➡ Energie éolienne : 30 % neutre ou sans avis , 60% favorables et 10% défavorables

➡ Projet : 40% neutres ou sans avis , 30% favorables et 30% défavorables

→ A propos des scénarios d'implantations :

- Scénarios Lesse entre 3 et 5 éoliennes sont jugés équivalents
- Scénario Chenois à 3 éoliennes est privilégié (pour son éloignement au village)
- Scénario Chenois à 4 éoliennes arrive en 2ième (pour sa localisation vers la LGV)
- Scénario Chenois à 6 éoliennes arrive en dernière position

➡ S'éloigner davantage du village de Chenois et maximiser les recettes locales



Concertation



CR de la permanence du 9 mai 2024

→ Projet éolien – permanences du 29 mai 2024

1. Etes-vous favorable au développement de l'énergie éolienne ?

→ 3 personnes ont répondu qu'elles étaient favorables et une personne ne s'est pas prononcée.



2. Etes-vous favorable à un projet éolien sur votre commune ?

→ 3 personnes ont répondu qu'elles étaient favorables et une personne ne s'est pas prononcée.

4. Donnez un nom au projet éolien :

Le projet éolien de Chenois	1
Le projet éolien de la Salle à Outremont	2
Le projet éolien de Chenois et Lesse	1



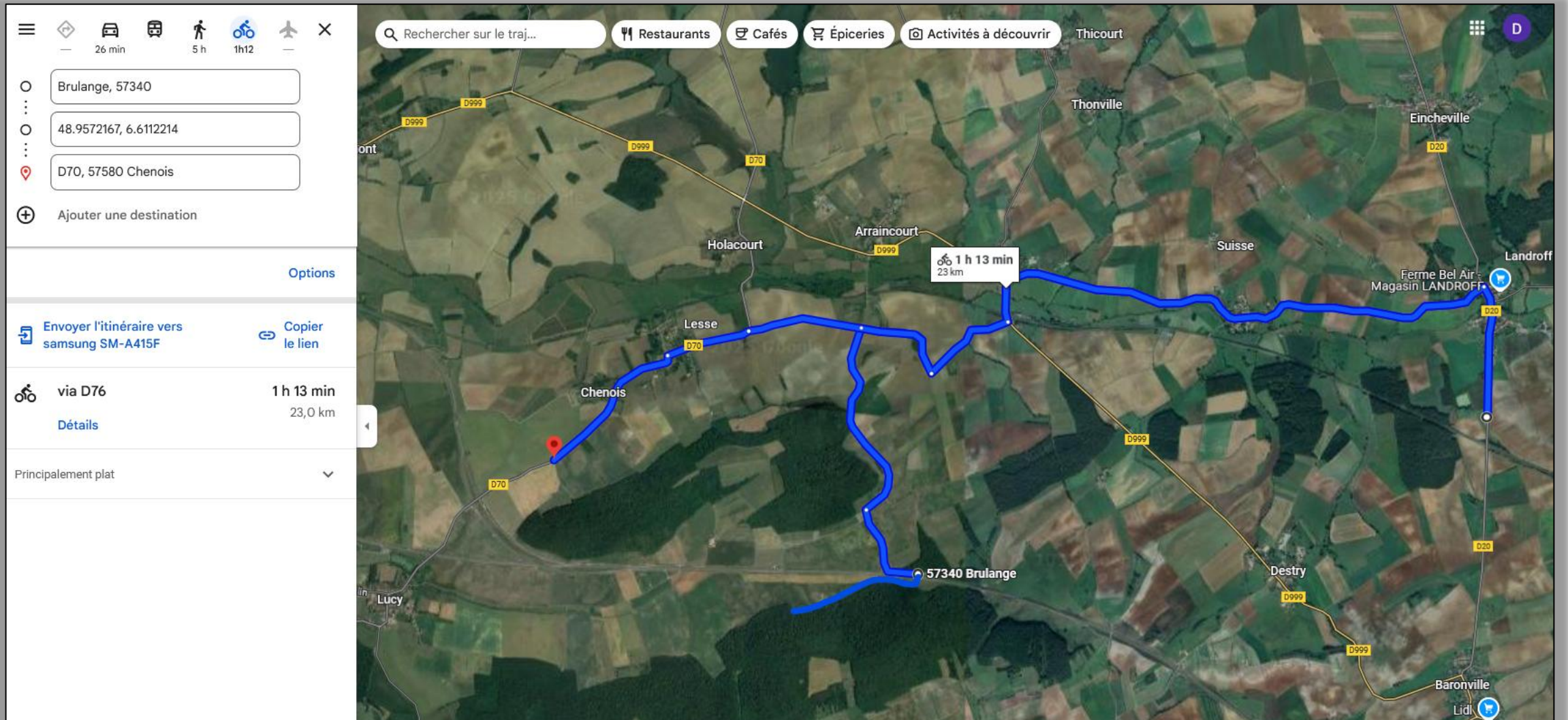
3. Quels sont les aspects positifs ou négatifs de l'énergie éolienne ?

→ Les réponses obtenues évaluent l'énergie éolienne comme étant un moyen de production d'électricité propre et locale, tout en étant favorable à la transition énergétique. Aucun avis négatif a été émis.



Carte de raccordement

PDL 1&2&3&4 > poste source Landroff





**ENSEMBLE,
RESSOURÇONS
NOS TERRITOIRES !**